

## Annuaire Année 1843

Une conjecture économique favorable permet une relative stabilité du ministère qui poursuit une politique extérieure axée sur une délicate entente cordiale avec l'Angleterre et sur la poursuite de la guerre d'Algérie. L'annuaire de 1843 offre de riches articles historiques et ouvre quelques pages à l'étude du vignoble.

### Superficie du vignoble (proche région)

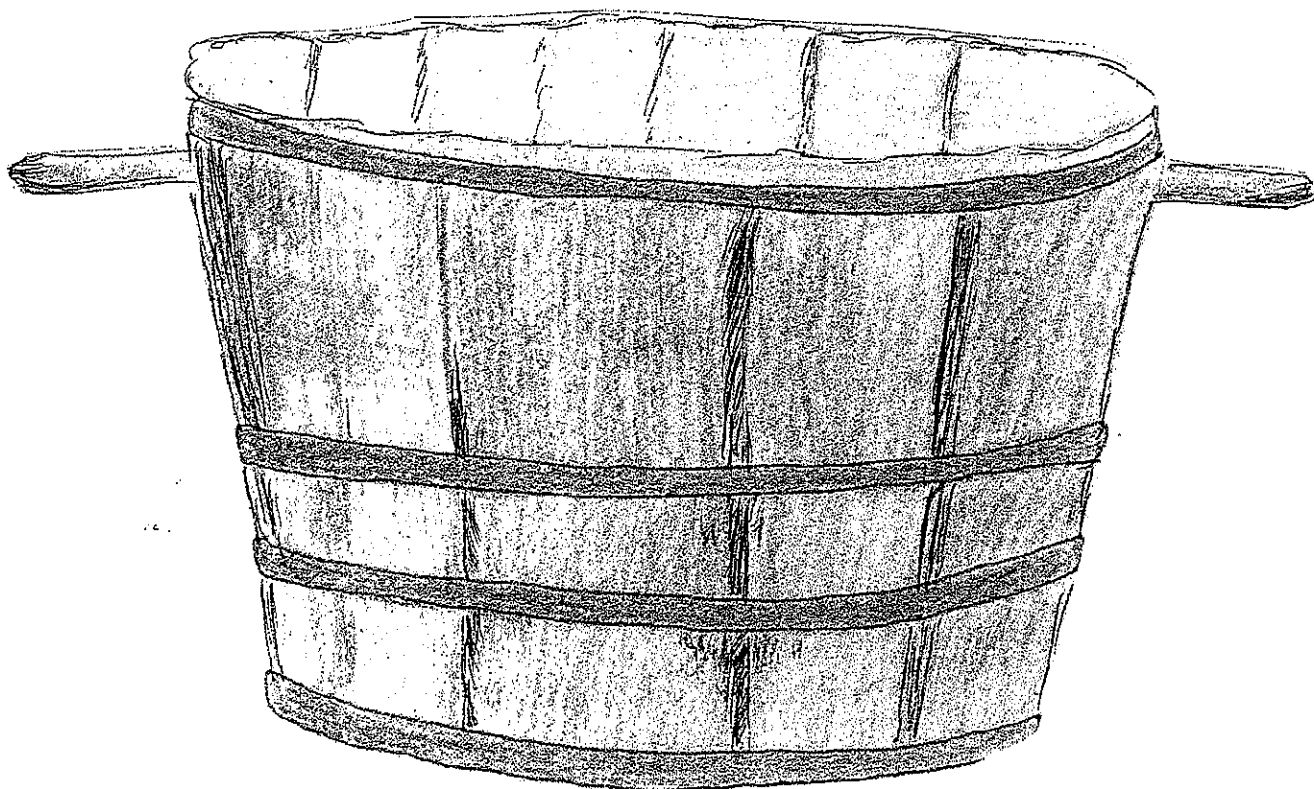
Boyer	250 hectares
Bragny	100 hectares
Brancion	123 hectares
Bresse-sur-Grosne	50 hectares
Buxy	269 hectares
Canton de Buxy	2 205 hectares
Chagny	381 hectares
La Chapelle de Bragny	1 hectare
Cormatin	41 hectares
Cuisery	44 hectares
Etrigny	173 hectares
Fuissé	234 hectares
Saint-Gengoux-le-Royal	177 hectares
Givry	548 hectares
<i>Les vins de Givry sont les meilleurs de la côte chalonnaise.</i>	
Montagny-lès-Buxy	148 hectares



Nanton	133 hectares
Sennecey-le-Grand	204 hectares
Journais	708 hectares

Touché par les malheurs de la ville de Cabillonum, l'empereur Probus la releva de ses ruines et lui promit de rétablir sur ses coteaux la culture de la vigne, qu'un ordre de Domitien avait prohibée 200 ans auparavant. Louis 11, qui traversa Chalon à son retour du Milanais, se vit offrir par les bourgeois de la ville 42 tonneaux de vin (Givry).

Les montagnes et les coteaux à l'ouest de la Saône sont chargés de riches vignobles. On récolte dans cet établissement environ 250 000 hectolitres de vin.



## Annuaire 1851

Cet annuaire commence par un avertissement mentionnant les événements qui ont secoué l'histoire nationale, et leurs retentissements sur la publication régulière des annuaires.

*« Un annuaire était sur le point de paraître, en 1848, lorsque la Révolution de février a éclaté. Les changements radicaux et nombreux que la Constitution et les lois du pays, comme le personnel de toutes les administrations ont éprouvé par suite de ce grand événement politique, n'ont laissé intacte qu'une faible partie de l'ouvrage, celle seulement qui comprend les documents historiques, puis quelques fragments de statistiques. Tout le reste a dû être refait. »*

L'avertissement précise en outre que

*Si on y rencontre des dénominations ou qualifications qui ne sont plus en harmonie avec la forme du gouvernement républicain, telles que celles de procureur du roi, de conseiller à la cour royale, de marquis, de comte etc..., on voudra bien se souvenir que les listes dont il s'agit ont été imprimées avant la chute de la monarchie.*

### Brefs rappels historiques

Les succès coloniaux de la France (prise de la smala d'Abdel-Kader le 16 mai 1843 par le duc d'Aumale, fils du roi Louis-Philippe 1<sup>er</sup> et reddition de ce grand chef le 23 décembre 1847) s'avèrent aussi trompeurs que le succès, pour le gouvernement, des élections d'août 1846. Malgré les apparences, le divorce s'aggrave entre le pays légal qui a désigné les députés par un suffrage censitaire, et le pays réel qui subit une crise agricole difficile. Il s'y ajoute une crise financière et des scandales qui discréditent, au cours de l'année 1847 un régime fortement corrompu. A partir de juillet 1847, l'opposition tente d'obtenir l'abaissement du cens, voire l'instauration du suffrage universel, ainsi que de nécessaires réformes sociales. Si la politique de Guizot fait preuve de sagesse, sa volonté essentiellement conservatrice ne peut s'adapter aux répercussions sociales générées par la révolution industrielle.

Le 28 décembre 1847, Guizot prononce un discours du trône particulièrement agressif et interdit le banquet projeté par l'opposition le 22 février 1848. Ce qui provoque quelques

manifestations le jour même, puis quelques barricades au moment du ralliement aux insurgés de la garde nationale. Une manifestation contre Guizot, le 23 février, provoque 52 décès et Paris s'enflamme. Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils le comte de Paris, mais, face à l'insurrection, la duchesse d'Orléans ne peut faire valoir les droits du comte de Paris. Dans la nuit, un gouvernement provisoire proclame la République. Le roi fait voile vers la Grande-Bretagne.

La nouvelle Constitution est promulguée le 4 novembre 1848. Elle établit une République une et indivisible, ayant pour devise la liberté, l'égalité et la fraternité, et donne le pouvoir législatif à une Assemblée de 750 députés élus au suffrage universel pour trois ans, et que le Président de la République, élu pour quatre ans, également au suffrage universel, ne peut pas plus dissoudre qu'elle ne peut le renverser. Constitution aussi imparfaite que celle de 1795 qui condamne le régime à l'échec. Déjà élu député en juin, Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République le 10 décembre 1848, à une énorme majorité.

Le 20 décembre 1848, le prince président prête serment de fidélité à la Constitution et laisse Odilon Barrot constituer un ministère conservateur. Mais la discorde s'installe très vite. Le 31 octobre 1849, le prince président dirige lui-même un nouveau gouvernement. Le coup d'Etat qui eut lieu dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 1851 permet à Louis-Napoléon de faire arrêter les opposants (Thiers, Cavaignac, Changarnier). Des protestations éclatent à Paris et en province où 32 départements sont mis en état de siège et où sévissent arrestations massives, internements, exils ou déportations en Algérie. La Constitution du 14 janvier 1852 est une transition vers l'Empire institué le 7 novembre 1852

L'annuaire de 1851 présente un article intéressant sur l'évolution de l'agriculture. L'état du vignoble en constitue le final.

### Eclipses

*Eclipse partielle de lune le 17 janvier 1851*

*Eclipse partielle de soleil le 28 juillet 1851*

*L'agriculture, qui était encore excessivement arriérée il y a trente ans, dans le département, a fait d'assez notables progrès dans ces dernières années. Sortie des voies étroites de la routine, elle est devenue une science et la meilleure des spéculations, du moment où les capitalistes, ne trouvant plus dans les entreprises commerciales et dans celles plus périlleuses encore de l'industrie la réalisation d'assez gros bénéfices, ont enfin tourné vers elle leurs regards. (...) Dans plusieurs localités, des travaux d'irrigation et d'assainissement ont doublé, triplé même le revenu des prés ; des prairies artificielles ont été créées, des terrains en friche mis en culture, des reboisements entrepris sur les pentes et*

les sommets des montagnes. L'assolement des terres a été heureusement modifié, la jachère supprimée, le bétail soigné avec plus d'intelligence. (...)

Toutefois, ces améliorations sont loin encore de s'être fait sentir d'une manière générale. Plusieurs cantons n'ont participé que faiblement au mouvement qui s'est manifesté autour d'eux, et d'immenses friches continuent d'attrister les regards, malgré les avertissements d'une année calamiteuse (l'année 1846). (...) Il est à désirer que, mieux informés sur les véritables intérêts des classes malheureuses, les corps municipaux prennent enfin des mesures pour tirer un meilleur parti des terrains communaux qui demeurent incultes ou ne servent qu'à de maigres dépaissances des troupeaux. Il y a tout lieu d'espérer aussi que le gouvernement (...) présentera bientôt à l'Assemblée nationale une loi destinée à mettre un terme à ce regrettable état de choses.

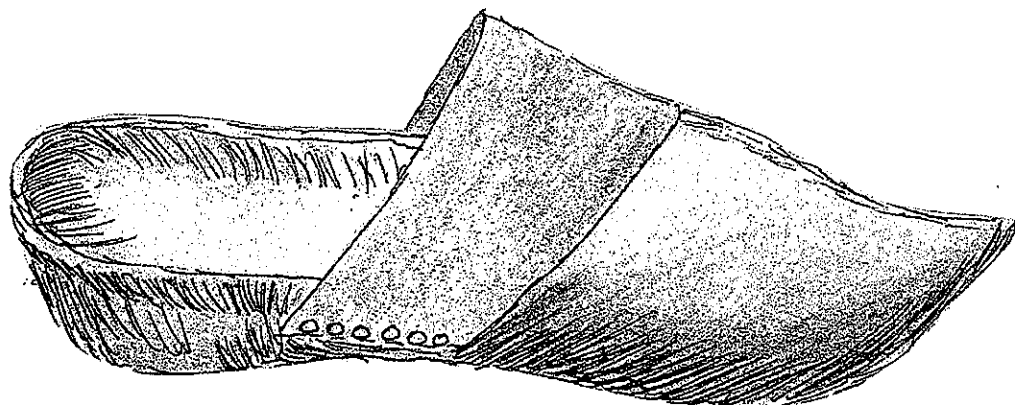
Le département de Saône-et-Loire est cependant un des plus riches de France en produits agricoles ; son sol, qui est extrêmement varié, se prête merveilleusement à tous les genres de culture, et ses produits, généralement de bonne qualité, suffisent habituellement aux besoins de consommation de ses nombreux habitants.

Pays de bruyères ou de landes	35 000 hectares
Sol de riche terreau	307 000 hectares
Sol de craie ou calcaire	190 000 hectares
Sol de gravier	80 000 hectares
Sol pierreux	90 000 hectares
Sol sablonneux	70 000 hectares
Montagnes	437 000 hectares
(un peu plus de la moitié de la surface du département)	

<i>Étendue territoriale</i>	<i>856 232 hectares</i>
<i>Domaine agricole</i>	<i>820 000 hectares</i>
<i>Pâturages (jachères, patis, bruyères)</i>	<i>333 000 hectares</i>
<i>Bois</i>	<i>167 000 hectares</i>
<i>Céréales</i>	<i>223 133 hectares</i>
<i>Cultures diverses</i>	<i>57 759 hectares</i>
<i>Vignes</i>	<i>36 456 hectares</i>

*Ceci représente un peu plus d'un hectare de culture pour chaque couple d'habitants*

*La vigne, qui occupe 36 456 hectares rapporte au-delà de 678 000 hectolitres estimés à 8 411 000 francs, dont 273 000 francs pour les eaux de vie. Ceci porte le prix de l'hectolitre de vin à 12 francs, ce qui n'arrive que dans les années un peu abondantes.*



## *Annuaire Année 1859*

Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 a institué l'Empire. Pendant quelques années, des ministres dociles permettent à Napoléon III de gouverner sans le moindre obstacle parlementaire. Il peut donc conduire une politique extérieure brillante marquée par l'annexion de la Nouvelle-Calédonie en septembre 1853, et par la guerre de Crimée contre la Russie, avec l'appui de l'Angleterre et de la Turquie, conflit destiné à modifier l'équilibre européen.

20 septembre 1854	bataille de l'Alma
26 septembre 1854	début du siège de Sébastopol
8 septembre 1855	prise du fort de Malakoff par Mac-Mahon
10 septembre 1855	fin du siège de Sébastopol
30 février 1856	congrès de Paris

Le congrès de Paris aboutit à la neutralisation de la mer Noire et marque la prépondérance de la France en Europe.

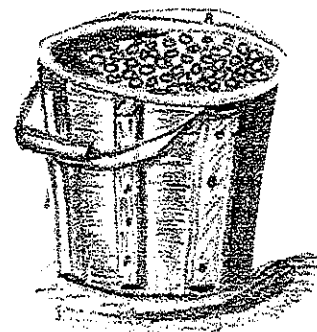
Le 14 janvier 1858, l'attentat manqué d'Orsini sert de prétexte à une loi de sûreté générale et permet à l'empereur d'intervenir en Italie. Le 23 janvier 1859, une alliance franco-sarde garantit à la France la Savoie et le comté de Nice (après plébiscite, ils seront annexés l'année suivante). Le 3 mai 1859, Napoléon III déclare la guerre à l'Autriche et prend personnellement le commandement des opérations.

4 juin 1859	victoire de Magenta
24 juin 1859	victoire de Solférino
11 novembre 1859	paix de Zurich

L'annuaire de 1859 donne quelques brefs échos des vignes de la région.

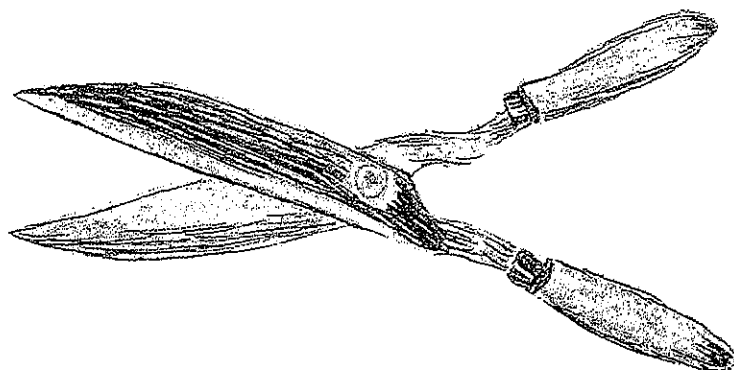
### Vignoble

<i>Boyer</i>	250 hectares
<i>Bragny</i>	100 hectares
<i>Brancion</i>	123 hectares
<i>Bresse</i>	50 hectares
<i>Buxy</i>	326 hectares



<i>Chapelle de Bragny</i>	<i>1 hectare</i>
<i>Chuny</i>	<i>85 hectares</i>
<i>Cormatin</i>	<i>64 hectares</i>
<i>Cuisery</i>	<i>44 hectares</i>
<i>Givry</i>	<i>548 hectares</i>
<i>Laives</i>	<i>112 hectares</i>
<i>Mercrey</i>	<i>301 hectares</i>

*La vigne occupe 813 723 hectares dans le canton de Mâcon et produit 750 000 hectolitres de vin. Les vignobles les plus réputés sont situés dans le canton de La Chapelle-de-Guinchay et dans ceux de Buxy, Givry et Chagny. Les vins du premier de ces cantons sont connus sous le nom de « Vins de Mâcon ». Parmi ceux de la côte chalonnaise, on distingue surtout les vins de Mercrey.*





## *La fin de l'Empire*

A partir de 1860, Napoléon III, qui pressent la faiblesse d'un régime qui ne repose que sur lui, et qui a déçu aussi bien les catholiques que la bourgeoisie d'affaires, essaie de trouver un nouvel équilibre. A l'extérieur, la France annexe la Basse-Cochinchine en juin 1862, puis instaure un protectorat sur le Cambodge en août 1863, mais l'expédition du Mexique est un échec. L'Empire se libéralise à partir de 1867. L'empereur fait remanier la Constitution le 8 septembre 1869. Il accorde au Corps législatif l'initiative des lois et transforme le Sénat en seconde chambre législative. L'Empire consolidé est emporté vers sa chute par la guerre, résultat d'un contentieux entre la France et la Prusse. Le prince Léopold de Hohenzollern revendique le trône d'Espagne. Le 12 juillet 1870, Napoléon III obtient le retrait de sa candidature. Lorsque l'empereur demande au roi de Prusse que cette candidature ne se renouvelle pas, Bismark transforme l'intervention maladroite de l'ambassadeur Benedetti en incident diplomatique. Poussé par le clan belliciste, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Les défaites de Wissenbourg le 4 août et de Froeshviller le 6 août font perdre l'Alsace, à l'exception de Strasbourg, à Mac-Mahon. Le 12 août, Bazaine, à qui est remis le commandement suprême, se laisse enfermer dans Metz sans pouvoir être secouru par Mac-Mahon dont l'armée est rejetée sur Sedan où séjourne l'empereur. Napoléon III capitule et il est fait prisonnier.

Le 4 septembre, la République est proclamée par Gambetta et Jules Favre. Un gouvernement de défense nationale est constitué, présidé par le général Trochu. Napoléon III, qui n'abdique pas, demeure prisonnier. Il est libéré le 9 mars 1871 et s'exile en Angleterre où il meurt le 9 mars 1873.

## *La dernière révolte parisienne*

### *La Commune*

En mars 1871, la France vaincue accepte les conditions que l'Allemagne victorieuse met à la paix : le paiement d'une indemnité, la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. La guerre étrangère est finie, mais une guerre civile commence car la capitale refuse en bloc les conditions de la paix et le régime modéré que les élus des campagnes entendent lui imposer. L'Assemblée nationale est à Bordeaux, le gouvernement, mené par Thiers, siège à Versailles, et les Parisiens, qui ont résisté longtemps à un siège épouvantable, se sentent dépossédés de leur sort, acculés par les exigences financières du gouvernement alors que l'activité économique n'a pas encore repris, et humiliés par la saisie des canons installés par la Garde nationale à Montmartre. C'est l'émeute. Les Gardes, organisés en une fédération depuis le début du mois, établissent leurs quartiers dans l'Hôtel de Ville. Leur Comité central appelle les habitants à élire une municipalité souveraine. Les partisans de la révolution sont majoritaires. L'insurrection aboutit à un projet politique. Les révoltés invoquent les Jacobins d'autrefois ou citent Proudhon, Bakounine, Blanki, ou bien encore se réfèrent à

l'Internationale fondée à Londres sept ans plus tôt. Les mots de République et de Démocratie font partie du langage commun, les thèmes de l'instruction, de la laïcité, de la lutte contre la misère, de justice sociale reviennent dans tous les discours. Pourtant la Commune ne prend que des mesures modérées. L'ordre capitaliste n'est pas remis en cause, mais le paiement des loyers est retardé, les logements vides livrés aux sans-abris, les biens engagés au Mont-de-Piété restitués aux pauvres. Les décisions les plus hardies instituent, entre autres, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, créent une école gratuite et laïque, et ces dernières mesures seront reprises par la III<sup>e</sup> République, une fois la Commune écrasée.

Le 21 mai, les Versaillais de Thiers entrent dans la ville. La « semaine sanglante » de la reconquête commence : 877 morts plus 64 otages côté gouvernement, 20 000 morts côté Commune. Les dernières exécutions ont lieu de 27 mai 1871, au cimetière du Père-Lachaise, au pied du « mur des Fédérés ». Des 43 522 prisonniers, 4 586 seront déportés. Mais le massacre consolide le régime en montrant que la République est capable de rétablir l'ordre.

## *Annuaire 1873*

*Le favorable accueil fait à mes précédents Annuaire m'a encouragé à en reprendre la publication que le désastre de nos armées et de graves événements politiques ont forcément interrompue. Les nombreux changements survenus depuis cette époque dans diverses parties du dernier Annuaire (celui de 1869, mais aucun article ne concerne les vignes), notamment dans le personnel de tous les services publics, ont rendu indispensable une nouvelle édition. (...)*

*Mâcon, le 8 avril 1873*

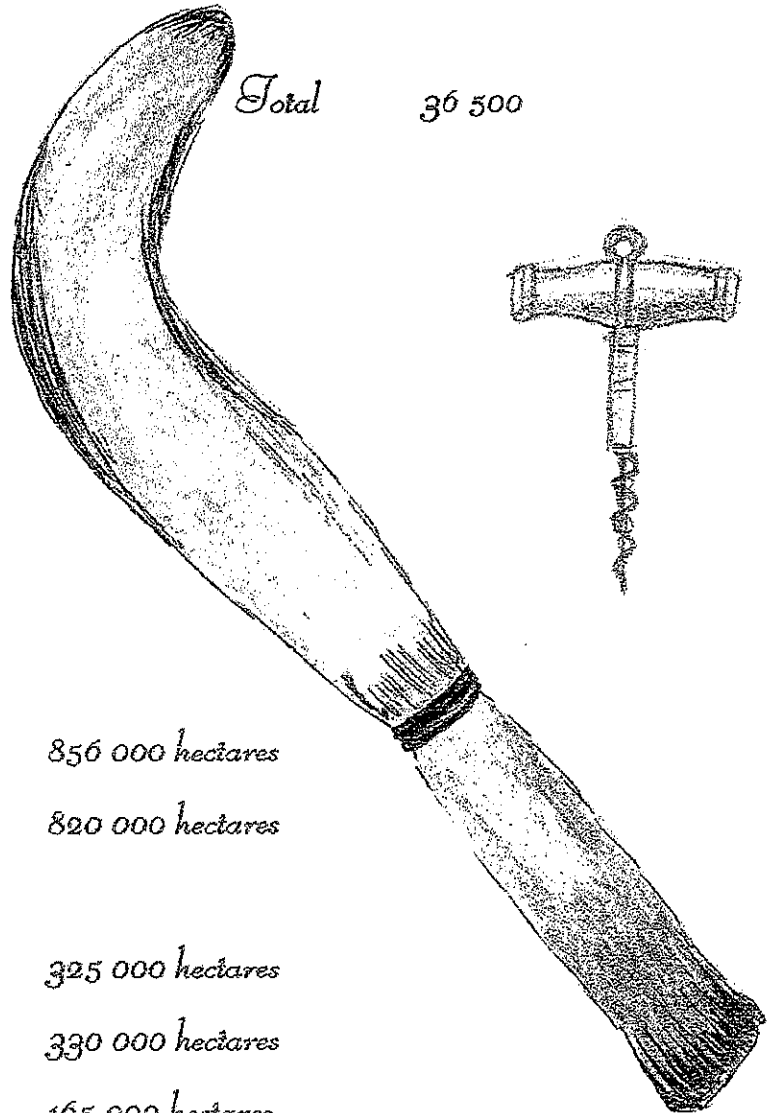
*Monnier*

*Chef de division honoraire de la préfecture*

### Ruches d'abeilles

Autun	6 311
Chalon	6 583
Charolles	9 691
Louhans	9 359
Mâcon	4 616

Total 36 500



### Agriculture

Etendue territoriale	856 000 hectares
Domaine agricole	820 000 hectares
Cultures de toutes espèces	325 000 hectares
Pâturages, jachères, pâtis, bruyères	330 000 hectares
Bois	165 000 hectares

Vignes : elles rendent, année moyenne, 20 hectolitres de vin par hectare, ce qui donne, pour les 40 000 hectares, 800 000 hectolitres.

### Impôts

#### Droits de circulation

Vins en cercles	Première Classe	1,20 fr l'hl
Vins en cercles	Seconde Classe	1,60 fr l'hl
Vins en cercles	Troisième Classe	2,00 fr l'hl
Vins en cercles	Quatrième Classe	2,40 fr l'hl

Vins en bouteilles	15,00 fr l'hl
Cidre, poirés, hydromel	1,00 fr l'hl

*Taxe de remplacement perçue aux entrées de Paris*

Vins en cercles	8,50 fr
Vins en bouteilles	15,00 fr

Les vins de force alcoolique de plus de 21 degrés sont imposés comme alcool pur. Ils sont, de plus, passibles d'un double droit de consommation, d'entrée et d'octroi pour la quantité d'alcool comprise entre 15 et 21 degrés.

Alcool pur Droit de consommation

Spiritueux en cercles	125,00 fr par hl
Spiritueux en bouteilles	175,00 fr par hl
Liqueurs	175,00 fr par hl
Atinthes	175,00 fr par hl
Taxe de remplacement aux entrées de Paris	141,00 fr par hl

Bières

*Droits de fabrication*

Bière forte	3,60 fr par hl
Petite bière	1,20 fr par hl

Droits de licence Débitants de boissons

Communes de moins de 4 000 habitants	12,00 fr
--------------------------------------	----------

<i>Communes de 4 000 à 6 000 habitants</i>	<i>16,00 fr</i>
<i>Communes de 6 000 à 10 000 habitants</i>	<i>20,00 fr</i>
<i>Communes de 10 000 à 15 000 habitants</i>	<i>24,00 fr</i>
<i>Communes de 15 000 à 20 000 habitants</i>	<i>28,00 fr</i>
<i>Communes de 20 000 à 30 000 habitants</i>	<i>32,00 fr</i>
<i>Communes de 30 000 à 50 000 habitants</i>	<i>36,00 fr</i>
<i>Communes de 50 000 et au-dessus (excepté Paris)</i>	<i>40,00 fr</i>

### Brasseurs

<i>Aisne, Ardennes, Côte d'Or, Meurthe, Nord</i>	
<i>Pas-de-Calais, Rhône, Seine, Seine-Inférieure</i>	
<i>Seine-et-Oise, Somme</i>	<i>100 fr</i>
<i>Autres départements</i>	<i>60 fr</i>
<i>Bouilleurs et distillateurs (partout)</i>	<i>20 fr</i>
<i>Marchands en gros de boissons (partout)</i>	<i>100 fr</i>

Lors de sa cession d'août 1873, l'un des membres du Conseil général de Saône-et-Loire, **Monsieur Sorlin**, demande la création d'une **commission de trois membres** « *pour se mettre en communication avec les commissions déjà nommées par d'autres départements à l'effet de combattre le fléau du phylloxéra* ». Il explique que l'on vient d'apprendre son apparition à Condrieu et à Saint-Genis-Laval, dans le Rhône.

Monsieur le Général Pélissier donne lecture d'un rapport sur ce sujet, à l'issue duquel le Conseil général répond favorablement à la demande de Monsieur Sorlin. Il charge les trois membres de la Commission d'organiser les associations syndicales nécessaires, telles qu'elles ont été prévues par la loi du 21 juin 1865. Etablies entre les propriétaires intéressés par la mise en œuvre de travaux d'intérêt collectif, ces associations syndicales seraient en mesure de bénéficier d'aides matérielles ou financières telles que les prévoit la loi.

### Composition de la Commission

Le général Pélissier  
Monsieur Alfred Mathey, vice-président du Conseil Général  
Monsieur Boullay

# La troisième République

La troisième République a été proclamée après la capitulation de Sedan. Elle s'est maintenue du 4 septembre 1870 au 10 juillet 1940. Bismark, au moment de l'armistice franco-prussien, exige que soit élue une Assemblée nationale. Celle-ci fait la paix avec l'Allemagne, écarte Thiers en 1873 qu'elle remplace par Mac-Mahon, mais ne parvient pas à imposer la monarchie.

## Annuaire 1874

### Eclipses

Eclipse partielle de soleil le 10 octobre 1874

Eclipse totale de lune le 25 octobre 1874

Le territoire du département est arrosé par près de 700 cours d'eau, indépendamment de nombreuses dérivations qui viennent encore augmenter l'étendue de cet immense réseau des eaux courantes, lesquelles portent la fécondité et la vie dans plus de 450 communes.

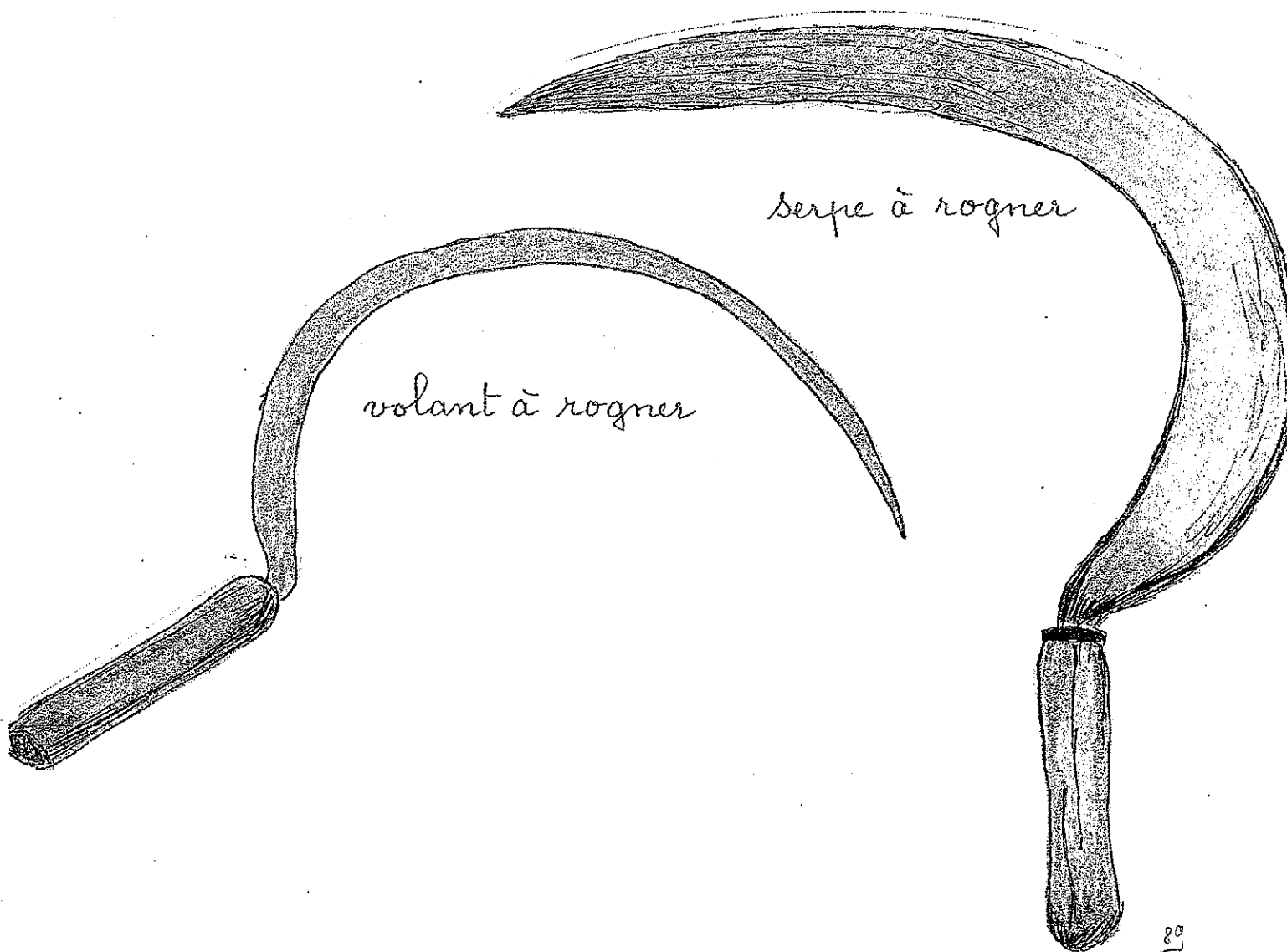
Etendue territoriale	856 403 hectares
Bois	165 000 hectares
Pâturages, jachères, pâtis, bruyères	330 000 hectares
Grains et farineux (froment, seigle, orge, sarrasin, maïs, millet avoine, légumes secs et pommes de terre)	282 300 hectares
Graines industrielles et fourragères	43 000 hectares
Vigne	40 000 hectares

Les 40 000 hectares de vigne donnent un rendement moyen annuel de près d'un million d'hectolitres de vin. Les vins du Chalonnais et du Mâconnais ont une grande réputation.

Monsieur le vicomte Malhler, Préfet de Saône-et-Loire, ouvre la cession du Conseil Général d'octobre 1874 par un rapport énonçant les mesures prises de concert avec la Commission du phylloxéra nommée l'année précédente. Deux circulaires administratives furent consacrées à ce sujet préoccupant, le 5 juillet puis le 18 juillet. La Commission s'est réunie trois fois à la Préfecture. Elle s'est également déplacée à Villié-Morgon. Le 4 septembre suivant un arrêté a réglé le transport des plants de vignes phylloxérées et chaque canton viticole a été pourvu d'une « sous-commission » phylloxéra.

La dernière partie de l'intervention du Préfet concerne l'information et la diffusion des connaissances. Une notice indiquant les moyens de reconnaître la maladie a été largement distribuée, et Messieurs Planchon et Lichtenstein ont donné à Mâcon une conférence excellente et détaillée.

En conclusion, dès l'année 1873, le département s'est organisé efficacement « pour la défense de notre riche territoire viticole »



## Année 1875

Monsieur Millot, maire de Mancey, s'aperçoit cette année là de la présence redoutée du phylloxéra dans le vignoble de sa commune. Hommage soit rendu à cet élu. La personnalité de Monsieur Millot, sa vigilance, son implication, ses compétences méritent d'être saluées. Il va devenir l'un des personnages-clefs de la lutte longue et difficile qui va opposer le mode viticole et toute l'intelligence des hommes à l'abominable insecte ailé que dame nature a pourvu de métamorphoses étonnantes et d'une fécondité aussi phénoménale que redoutable.

Fléau, peste, calamité... contre lesquels une véritable guerre va commencer, un conflit long et difficile semé d'embûches, d'espoirs déçus, d'obstacles et d'inerties, d'incertitudes absolues. Qui va gagner ? Le vigneron attentif aidé de l'homme de science et des partenaires institutionnels, ou l'insecte envahisseur qui a d'ores et déjà désolé les vignes du Midi et du Bordelais ?

Considérons les faits et rétablissons une chronologie que l'accumulation des rapports présentés dans l'annuaire 1878 rend difficile à saisir. Un certain lundi de la semaine antérieure à la date du 23 juin 1875, Monsieur Millot, maire de Mancey, constate la présence du phylloxéra sur le territoire viticole de sa commune. Il en informe d'emblée Monsieur Flochon, membre du Conseil Général pour le canton de Sennecey, qui en avise aussitôt Monsieur le Préfet, le vicomte Mahler.

Le **23 juin 1875**, Monsieur le Préfet rédige un courrier à destination du Conseil Général et en particulier à l'intention de Messieurs Mathey et de La Loyère. La lettre du vicomte Malhler, Préfet de la Saône-et-Loire, est reçue le **24 juin 1875**.

*Monsieur le Conseiller Général*

*Je viens de recevoir le renseignement suivant de Monsieur Flochon, membre du Conseil Général pour le canton de Sennecey.*

*Lundi dernier, Monsieur le Maire de Mancey envoyait à Monsieur Perrier trois ceps de vigne malades, garnis de leurs racines, et sur lesquels nous avons constaté la présence de nombreux phylloxéras*

*Je vous prie de vouloir bien faire vérifier l'exactitude de ce fait et de me faire connaître votre appréciation.*

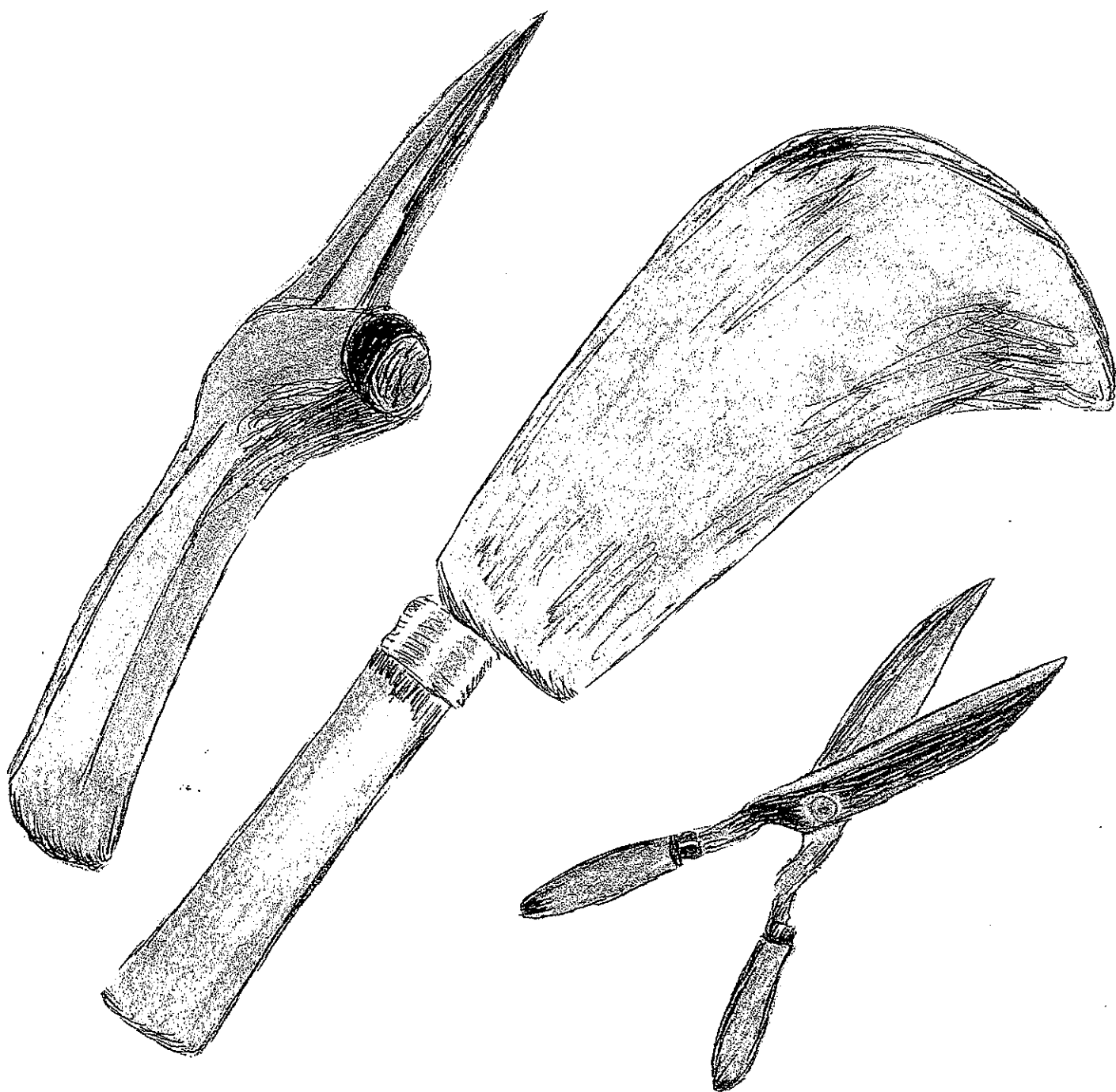
*Le Préfet, Vicomte Mahler*



La réponse à cette demande de vérification arrive sans doute très rapidement, car dès le lendemain, le **25 juin 1875**, Monsieur le Préfet envoie un courrier au Ministre de l'Agriculture et lance un appel au baron Thénard qui le transmet au chimiste Jean-Baptiste Dumas, membre de l'Académie des Sciences.

Le même jour, Monsieur Mathey et Monsieur de La Loyère se rendent à Mancey où les attendent Monsieur Millot et les propriétaires des vignes phylloxérées. Les investigations menées sur place laissent à penser que l'insecte est arrivé depuis au moins deux ou trois années. Monsieur Millot, en sa qualité de maire, prend immédiatement un arrêté qui limite l'accès aux vignes phylloxérées, leur visite ne devant s'effectuer qu'en présence du garde champêtre, et interdit strictement de prélever le moindre fragment de cep ou de racine.

Le compte rendu détaillé de la visite, remarquable de précision, de réflexion, d'interrogation sur les méthodologies à employer, figure dans l'annuaire de 1878. En voici quelques extraits significatifs :



Nous nous rendions, le lendemain 25 à Mancey, accompagnés de notre honorable collègue Monsieur le docteur Flochon, qui a jeté le premier cri d'alarme et constaté la présence du phylloxéra dans le département de Saône-et-Loire. L'examen, à la loupe, d'un cep arraché dans la partie des vignobles que sa teinte caractéristique désignait de loin comme centre d'attaque nous fit bien vite reconnaître la présence de nombreux phylloxéras sur les racines. Il était facile de constater les trois périodes distinctes de l'invasion, depuis les ceps entièrement desséchés jusqu'aux ceps en pleine végétation et d'apparence intacte, mais envahis par l'insecte destructeur.

La partie attaquée embrassait, le 25 juin, environ deux tiers d'hectare au milieu d'une vaste étendue de vignes très vigoureuses, superbes de végétation et chargées de raisins. Le sol, dans cette partie, est calcaire et très meuble, à l'exposition du sud-est, sur le versant d'une colline en pente de 25 centimètres par mètre. Il n'y avait plus à en douter, le phylloxéra avait envahi le département, il était établi au centre même de notre riche vignoble mâconnais.

Messieurs, nous avons éprouvé, dans ce moment, la douloureuse émotion que vous avez tous ressentie devant cette triste révélation, qui a porté la consternation parmi nos populations viticoles, et qui venait jeter une menace de ruine et de destruction au milieu des plus riches promesses de récolte que nos vignes nous aient jamais faites.

L'état des souches atteintes démontre que l'invasion de Mancey remonte à trois années au moins, car cette période de trois ans est nécessaire pour la destruction complète du cep attaqué. Ainsi, en trois ans, deux tiers d'hectare seulement ont été envahis. Ce fait est capital, et j'insiste sur son importance, car il prouve combien le fléau a marché lentement chez nous, tandis que, dans la même période, des milliers d'hectares de vignes ont été atteints et détruits dans le midi. (...)

(...) Toute vigne attaquée par le phylloxéra est une vigne condamnée à mort dans un délai de trois ans si on ne la délivre pas de son terrible ennemi. On peut juger de la gravité de ce danger par la prodigieuse rapidité de multiplication du phylloxéra. Cet insecte, dit Monsieur Baltiani, est un exemple de reproduction par parthénogénèse ou sans le concours du mâle. Non seulement toute la population est femelle, mais chaque individu, chaque œuf même, dès l'instant qu'il est évacué, est fatalement fécond. On a constaté que chaque individu fait une ponte de dix à treize œufs tous les dix jours, et que la période d'éclosion ne dépasse pas huit à dix jours. Chaque individu est doué de la faculté de se reproduire huit jours après son éclosion, et la période de la ponte s'étend du mois de mai à la fin de septembre. On reste confondu devant une telle faculté de propagation, et on s'explique l'effrayante rapidité d'envahissement dont les vignobles du Midi ont été victimes.

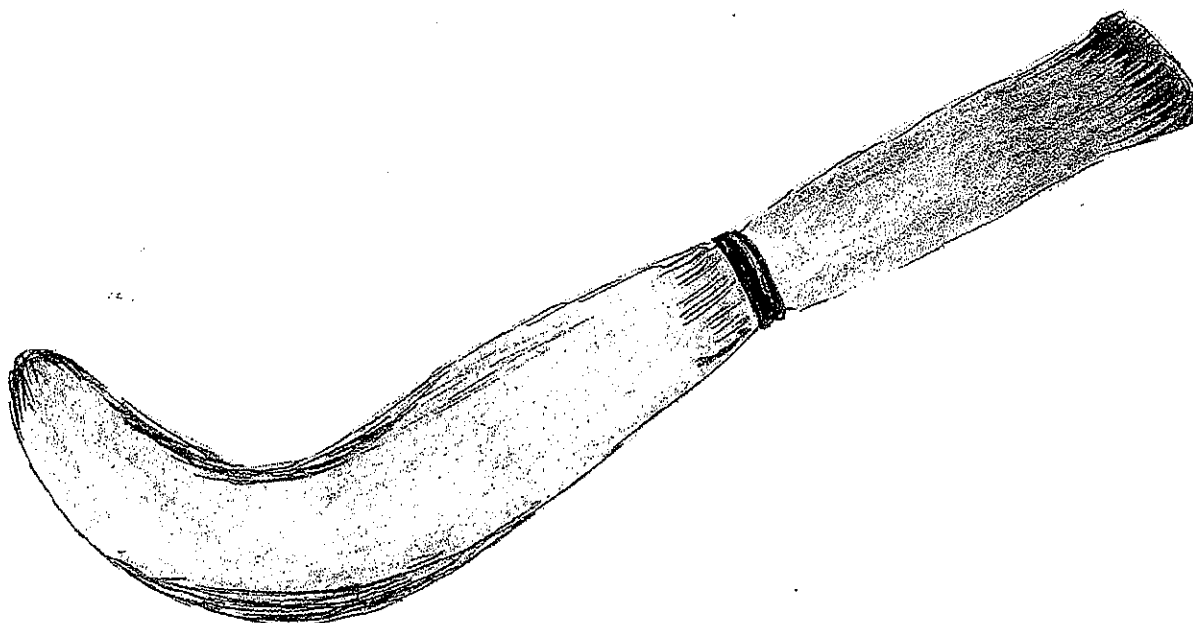
Comment le phylloxéra a-t-il été importé à Mancey et d'où provient cette avant-garde jetée si loin du corps d'armée ? Mancey est une petite commune située à l'ouest de Journus, sur la route départementale de Journus à Bourbon-Lancy. Elle est, par conséquent, distante de 50 kilomètres environ de Villié-Morgon, qui est le dernier point phylloxéré connu entre la région méridionale et la nôtre. Malgré cette énorme distance de 50 kilomètres, double de celle que les savants assignent aux migrations du phylloxéra ailé, nous sommes convaincus que l'invasion de Mancey provient d'un essaim de phylloxéras ailés qui, surpris par un coup de vent du sud soufflant en tempête, a franchi d'une bond la distance qui nous sépare de Villié-Morgon et s'est abattu sur ce coteau qui lui faisait face et où il a trouvé un terrain favorable à son hivernage et sa propagation.

Monsieur Mathey rend ensuite compte du débat argumenté sur les méthodes à employer pour « attaquer l'ennemi ». Il oppose les partisans de l'arrachage immédiat avec incinération des ceps et « empoisonnement du sol » aux tenants du traitement par le sulfo-carbonate de potassium. La solution adoptée est un compromis sage et circonstancié car l'arrachage, à cette saison, permettrait « la mise à l'air de l'insecte parfait prêt à essaimer ».

*« Il fut décidé que le traitement par le sulfo-carbonate de potassium serait immédiatement appliqué aux vignes phylloxérées de Mancey, sous la réserve expressément formulée par nous, qu'en cas d'insuccès constaté, il serait procédé à l'arrachage en hiver »*

La suite du rapport fait état des connaissances acquises sur l'action du sulfo-carbonate de potassium grâce aux expériences conduites en 1874 par Monsieur Mouillefert à Cognac et plus récemment par Monsieur Rommier dans le Gard. Quelques réserves tempèrent néanmoins les avis favorables émis jusqu'à lors :

*« (...) procédé encore peu connu, plus riche de promesses que de résultats, jusqu'ici incomplètement appliqué, et que le Gouvernement et l'Institut ont peut-être mis un peu trop de hâte à recommander officiellement, au risque d'inspirer aux populations une dangereuse sécurité et d'envoyer le mouvement de travail et de recherche qui amènera la science à la découverte du procédé définitif de destruction du phylloxéra. »*



La réponse du chimiste Jean-Baptiste Dumas au courrier du Préfet est datée du 29 juin 1875. Nous y retrouvons le baron Thénard et Monsieur Rommier, et nous découvrons aussi l'appel aux enseignants compétents locaux, ceux de Cluny dans ce cas précis.

Paris, le 29 Juin 1875

Monsieur le Préfet

Monsieur le Baron Thénard, mon excellent confrère et ami, me communique la lettre par laquelle vous lui annoncez l'apparition trop prévue du phylloxéra dans votre département. Je n'ai rien à vous conseiller à ce sujet ; vous avez trop bien prouvé que vous connaissiez les dangers de l'invasion de ce déplorable insecte dans vos riches vignobles et que vous prépariez depuis longtemps à combattre dès le début sa marche envahissante, par des moyens administratifs et scientifiques raisonnés.

Je n'avais qu'à vous offrir des auxiliaires. J'ai prié Monsieur le Baron Thénard de se mettre à votre entière disposition et d'ajourner, dans ce grave intérêt, tous les travaux dont l'Académie l'aurait chargé. Il sera certainement à Mâcon au jour indiqué par vous. En même temps, j'écris à Monsieur Duclaux pour qu'il vienne assister à votre réunion et pour le prier de se mettre également à votre disposition.

Monsieur Thénard vous amènera également un autre délégué de l'Académie, Monsieur Rommier, qui vient d'opérer dans les départements du Vaucluse et du Gard. Conjointement avec Monsieur Duclaux, Monsieur Rommier est chargé de procéder au sauvetage des vignes placées sur le trajet de la ligne Lyon-Méditerranée. Il est donc très utile qu'ils se concertent.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture mettra, à ma demande, 1 200 kilos de sulfocarbonate de potassium à votre disposition. Cette quantité est plus que suffisante

pour traiter six hectares, c'est-à-dire un hectare malade et cinq hectares autour par prévision.

Je désirerais, Monsieur le Préfet, que le professeur de chimie et le professeur de botanique de Cluny fussent invités à assister aux opérations. Il serait indispensable que des conférences fussent faites à cette École en vue de préparer les jeunes qui en sortent à répandre autour d'eux des idées saines sur un mal que les uns s'obstinent encore à nier et devant lesquels les autres s'inclinent avec un fatalisme découragé.

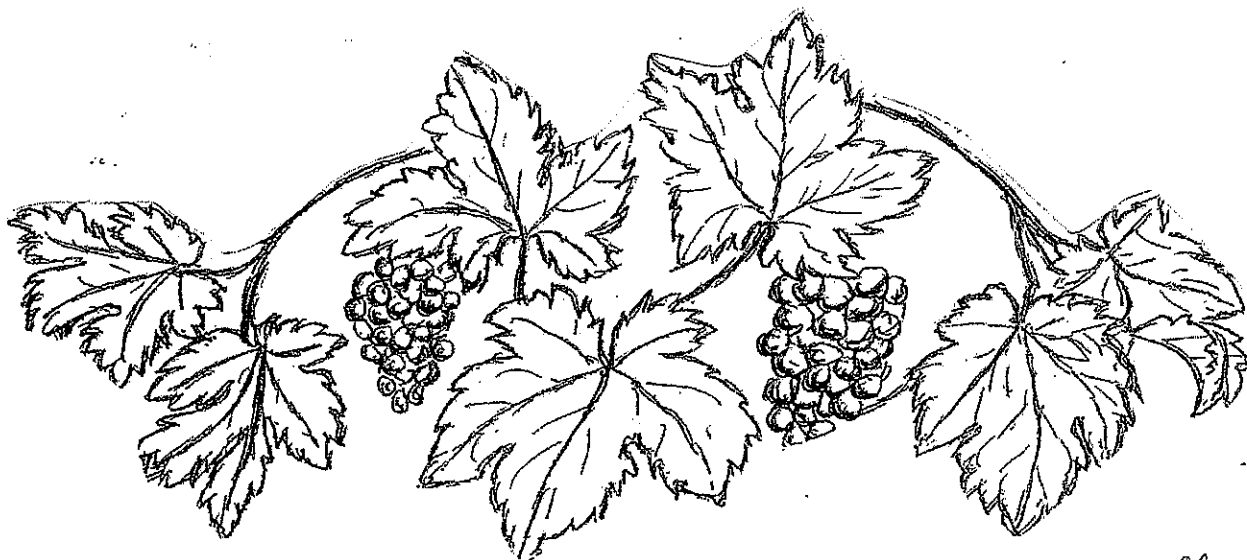
J'espère qu'avec votre active prévoyance et avec le concours des personnes dont vous avez su vous entourer, le mal sera dominé.

Quant à moi, je puis seulement concourir à vos mesures par quelques avis et surtout par l'assistance des délégués de l'Académie. Je serai toujours très empressé de mettre les uns à votre disposition, et de vous assurer le concours des autres, regrettant vivement d'être retenu à Paris par des devoirs qui ne me permettent pas de m'en éloigner pour le moment.

Agréez, Monsieur le Préfet, (...)

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences,

Dumas



Le 30 juin 1975, la réponse ministérielle prend la route pour la Préfecture de Saône-et-Loire.

Versailles, le 30 juin 1875

Monsieur le Préfet, par votre lettre du 25 juin courant, vous m'informez que le phylloxéra vient de faire son apparition sur le territoire de Mancey, canton de Sennecey-le-Grand.

Je sais, Monsieur le Préfet, que vous avez déjà pris vos dispositions pour combattre le mal, et je vous remercie de toute votre sollicitude et de toutes vos démarches en cette circonstance.

Monsieur Rommier, délégué de l'académie des Sciences, doit se rendre très prochainement à Mancey, et je ne doute pas qu'avec le conseil de Monsieur le Baron Thénard, il ne parvienne à circonscrire la maladie au point où elle a été signalée.

Je vais faire ordonnancer, à votre nom, une somme de 1 500 francs, à titre d'allocation à forfait, pour achat de 1200 kilos de sulfocarbonate de potassium, nécessaire à Monsieur Rommier pour les expériences qu'il doit entreprendre sur le territoire attaqué.

Recevez, (...)

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce

C de Meaux



Le 5 juillet 1875 est convoquée à Mâcon la Commission départementale du phylloxéra à laquelle se joignent spécialistes, représentants viticoles et différents partenaires. Tous auront à collaborer dans leurs différentes spécialités.

<i>Baron Thénard</i>	<i>Académie des Sciences</i>
<i>Monsieur Rommier</i>	<i>Haute commission de Paris</i>
<i>Monsieur Duclaux</i>	<i>Faculté de Lyon</i>
<i>Monsieur Mathey</i>	<i>Vice président et représentant du Conseil Général</i>
<i>Monsieur Ladrey</i>	<i>Faculté des Sciences de Dijon</i>

*Délégués de la Côte d'or*  
*Membre de la commission de Saône-et-Loire*  
*Président de la Chambre de Commerce Mâcon-Charolles*  
*Maires de Mâcon et de Mancey*  
*Ingénieur en chef des mines*  
*Sous-préfet de Chalon*

Il est décidé, au cours de cette réunion, que les vignes atteintes seraient traitées au sulfocarbonate de potassium, selon le procédé recommandé par Monsieur Dumas, « notre illustre chimiste », sous la direction et surveillance d'une commission d'exécution composée de :

<i>Monsieur Alfred Mathey</i>	<i>Président</i>
<i>Monsieur Rommier</i>	
<i>Monsieur Arnould Thénard</i>	
<i>Monsieur Ladrey</i>	<i>Faculté des Sciences de Dijon</i>
<i>Monsieur Millot</i>	<i>Maire de Mancey</i>



Est également désigné un comité chargé de l'application immédiate du traitement par le sulfocarbonate de potassium aux vignes de Mancey, une sorte de « commando » d'avant-garde, quatre valeureux mousquetaires tous unis contre le phylloxéra :

*Monsieur Rommier, délégué de l'Institut, chargé de la direction scientifique*

*Monsieur Arnould Thénard*

*Monsieur Millot, maire de Mancey*

*Monsieur Ladrey, Faculté des Sciences de Dijon*

Dès le lendemain commencent les opérations sur le site de Mancey. Il faut trouver les moyens matériels et humains, calmer les inquiétudes des 16 propriétaires des parcelles phylloxérées, adapter les recommandations des scientifiques au site particulier de Mancey. Le traitement commencera le 18 juillet 1875 et ne sera terminé que le 20 août, une trentaine de jours pour traiter deux hectares. Lors de son rapport relaté dans l'annuaire 1878, Monsieur Mathey décrit ainsi le traitement entrepris:

*Dès le lendemain, 6 juillet, nous étions à Mancey, où nous prenions les dispositions nécessaires à l'accomplissement rapide de notre mission. L'étude de la localité nous révéla bien vite les difficultés pratiques que nous allions rencontrer. La description sommaire du procédé à employer vous . . . : en donnera une idée.*

*Le seul moyen pour obtenir une diffusion parfaite du sulfocarbonate dans le sol consiste dans l'emploi de l'eau comme véhicule. La quantité d'eau à employer pour faire pénétrer le toxique jusqu'aux plus profondes radicelles et pour atteindre l'insecte qui y est attaché varie beaucoup selon la saison et selon le degré d'humidité du sol, mais elle doit toujours être assez considérable. Or nous avions à opérer dans la saison la plus défavorable, (...) et nous avons résolu d'employer 20 litres d'eau par cep. (...) Pour traiter une surface de deux hectares contenant plus de 30 000 ceps, vous voyez l'énorme volume d'eau qu'il s'agissait de nous procurer.*

*À Mancey, l'eau est rare. Nous ne l'avons trouvée qu'à une distance de 1 800 mètres du champ d'opérations, avec une différence de niveau de plus de 150 mètres du point de départ au point d'arrivée. Et il fallait la porter dans la vigne à une distance de 170 mètres, avec une pente de 0,25 m par mètre. La localité n'offrant*

aucune ressource, ni en matériel, ni en personnel, nous avions à nous procurer à bref délai des tonnes à eau, des tombereaux, des chevaux, 200 mètres de tuyaux de canalisation en fonte, des récipients, des pompes aspirantes et refoulantes, et le personnel nécessaire à la mise en œuvre de cet important matériel.

En douze jours, tout fut prêt, tout notre matériel était rendu sur place ; il restait à recruter le personnel. Afin d'éviter toute difficulté avec les propriétaires des vignes soumises au traitement et les intéresser à notre œuvre, et il s'en est trouvé seize pour une superficie de moins de deux hectares, il fut convenu que chacun ferait dans sa vigne le travail de la pioche, en lui payant, bien entendu, le travail effectué. Pour calmer des défiances qui s'étaient manifestées au premier moment, mais qui ont été bien vite dissipées, nous avons, au préalable, fait une estimation contradictoire de la récolte pendante, et pris l'engagement d'indemniser les propriétaires des dégâts qui pourraient provenir de notre fait

Sur notre demande, Monsieur le Préfet et Monsieur l'Agent Voyer en chef ont mis à notre disposition une équipe de sept cantonniers sous les ordres d'un cantonnier chef, qui furent attachés à la manœuvre des pompes et à la distribution des liquides. Ces agents du service vicinal, et spécialement le cantonnier chef Monsieur Porcher, nous ont rendu de réels services, et nous espérons que l'administration leur tiendra compte du zèle et de la régularité qu'ils ont apportés dans le travail pénible qui leur a été assigné.

Le 18 juillet, l'installation était complète et nous commençons le traitement. (...) A Mancey comme dans toute notre région viticole, les ceps sont espacés de 0,80 m en carré, ce qui donne à peu près 16 000 ceps à l'hectare. Les instructions de l'Académie des Sciences prescrivaient de diviser le terrain en carrés de 0,80 m avec des rebords formant cuvette autour de chaque cep, pour recevoir la dissolution de sulfocarbonate, et

de répandre sur le terrain ainsi arrosé un mélange de coaltar afin de fermer toute issue à l'insecte ailé. Opérations impraticables à Mancey.

Au lieu de cela nous avons ouvert dans l'intervalle compris entre chaque rangée de souches deux rigoles tracées à la pioche dans le sens horizontal et divisées entre chaque souche par une séparation en terre, de manière à recevoir chacune une quantité égale de liquide. Les recherches de Monsieur Rommier l'ont amené à fixer pour chaque cep la dose de 35 centimètres cubes de sulfocarbonate de potassium (Gélis) à 20% de sulfure de carbone dissous dans 20 litres d'eau. (...) Cette dissolution est versée dans les compartiments établis au pied de chaque cep. Aussitôt que le liquide est absorbé, la rigole est comblée, et le terrain nivelé. C'est là tout le traitement, mais il demande beaucoup de temps.

Avec 19 hommes et 4 chevaux, nous ne pouvions traiter que 600 ceps par jour. Plus tard, avec 25 hommes et 5 chevaux, nous avons traité au maximum 4 000 ceps, ce qui représente 16 journées de 25 hommes et de 5 chevaux pour le traitement d'un hectare de vignes. Le traitement, commencé le 18 juillet, sera terminé à la fin de cette semaine, le 20 ou le 21 août. Nous aurons donc employé trente jours pour traiter environ deux hectares.

Le déroulement des opérations de traitement ayant été ainsi fort précisément relatées, Monsieur Mathey présente une réflexion sur l'emploi du sulfo-carbonate de potassium, les avis semblant d'ores et déjà partagés malgré les recommandations officielles dont le produit se trouve entouré. Cette analyse est conduite au fil de trois questions :

Quelle est l'action du sulfocarbonate de potassium sur le phylloxéra ?

Quelle est l'action du sulfo-carbonate de potassium sur la vigne ?

L'emploi du sulfo-carbonate est-il adapté à la grande culture viticole ?

### Action du sulfo-carbonate de potassium sur le phylloxéra

À la dose de 55 centimètres cubes et de 31 litres d'eau par mètre carré, il tue le phylloxéra. C'est un fait constaté, mais qui ne permet pas de conclure au succès définitif de l'opération.

### Action du sulfocarbonate de potassium sur la vigne

À la dose employée à Mancey, il n'a pas d'action nuisible sur la vigne, à la condition de verser la solution au pied des souches sans arroser les pampres. Les feuilles et les rameaux touchés par le liquide se fanent et se dessèchent comme sous l'action du feu. Par sa composition, il doit constituer une sorte d'engrais et apporter par la potasse un élément de fertilité à la vigne.

### L'emploi du sulfo-carbonate à une grande échelle

Son emploi représente une opération très longue et très dispendieuse, hors de la portée de la plupart des propriétaires. (...) Aux difficultés pratiques de l'opération et aux frais élevés de la main d'œuvre, il faut ajouter le prix d'achat du produit chimique. Il en faut à peu près 770 kilos par hectare, ce qui porte la dépense à 850 francs par hectare. La dépense totale du traitement atteint 3 500 à 4 000 francs par hectare.

Conclusion : l'optimisme est de rigueur quant à l'action bénéfique du sulfocarbonate de calcium. On croit encore en son efficacité. Son coût onéreux baissera lorsque se généralisera son emploi. L'importance de la demande conduira à développer la production et à diminuer ainsi son prix. D'où la nécessité de constituer des syndicats communaux ou cantonaux. Il est urgent de créer ces associations de secours mutuel.

La partie finale du rapport déplore l'absence de Monsieur Ladrey, retenu à Dijon par les obligations du professorat et adresse de vifs remerciements aux acteurs du traitement :

*Monsieur Rommier, Délégué de l'Institut, chimiste distingué, savant modeste et travailleur énergique qui n'a cessé de donner tous ses soins aux pénibles opérations qui s'effectuaient dans les vignes.*

*Monsieur Arnould Thénard, qui porte dignement un grand nom dans la science, et a donné une nouvelle preuve des remarquables facultés d'organisateur qu'il avait déjà mises au service de la Défense Nationale. C'est à son activité et aux ressources qu'il a libéralement mises à notre disposition que nous avons dû la prompte organisation du service et de la marche rapide des travaux.*

*Monsieur Millot pour son concours intelligent et dévoué et sa surveillance assidue.*

Le temps passe. Été et automne s'enchaînent sur le vignoble de Mancey placé sous haute surveillance. Une nouvelle réunion de la Commission départementale sur le site est fixée au 21 octobre. Le vicomte Malhler vient d'être nommé Préfet de la Loire Inférieure et ne peut se rendre sur le site. Pour comble de malchance, le temps se dégrade. Pluvieux et maussade les jours précédents, il devient « affreux » et provoque l'absence de quelques membres de la Commission.

Le 13 novembre, une réunion officielle réunit à Mâcon, sous la présidence du nouveau Préfet Monsieur Degrand, l'ensemble des membres de la Commission et quelques personnes invitées, parmi eux des viticulteurs de Givry, Chiroubles et Lancié (Rhône), le maire et des délégués du Conseil municipal de Nuits, auquel se joint le docteur Flochon, conseiller général pour le canton de Sennecey. Cette réunion fait l'objet d'un premier rapport dont voici quelques rapides extraits :

*Monsieur Rommier avait rejoint Monsieur Millot, maire de Mancey, pour recevoir la Commission et l'assister dans la constatation officielle des résultats de l'emploi du sulfocarbonate de potassium.*

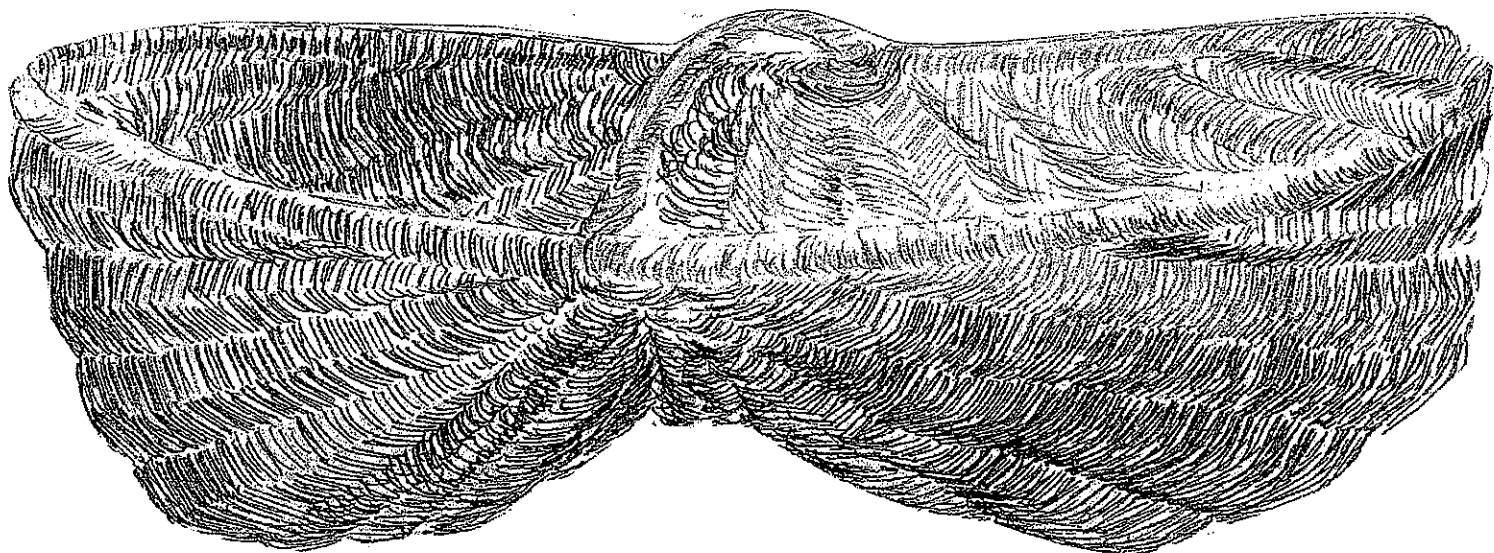
*À l'arrivée sur le champ d'expériences, avant de procéder aux investigations, monsieur le Maire de Mancey, à la vue d'un plan dressé pour la circonstance, et à l'aide d'un piquetage fait à l'avance, a signalé aux membres présents le résultat de*

recherches minutieuses qui ont révélé, sur une étendue de 16 hectares, un certain nombre de cep<sup>s</sup> isolés couverts d'insectes, dont l'invasion, semblant remonter à une année, n'avait pas été constatée dans les recherches antérieures, et qui tous ont été aussitôt soumis au même traitement que toutes les autres parcelles phylloxérées.

C'est alors que, parcourant la vigne où le phylloxéra avait été reconnu le 25 juin, et où, à la suite du traitement, on ne trouvait plus en juillet et en août que de rares sujets, des racines et des cep<sup>s</sup> sont successivement arrachés, aussi bien sur les parties soumises à un double traitement que sur celles qui n'en ont reçu qu'un seul. Partout le phylloxéra, à l'état d'œufs ou d'insectes vivants, apparaît en notable quantité.

(...)

La commission a dû reconnaître, avec un sentiment de profond regret, l'inefficacité du traitement. (...) Elle a dû déclarer que le sulfocarbonate ne détruisait pas, ou plutôt n'atteignait pas suffisamment tous les phylloxéras.



## Annuaire Année 1876

Lors de la cession d'avril du Conseil Général, un nouveau rapport relate la visite du 21 octobre 1875 dans les vignes de Mancey, et celle, toute récente, du 13 avril 1876. C'est un nouveau constat négatif assorti d'une argumentation qui veut prouver que l'expérience a été conduite de façon si rigoureuse que les résultats ne sauraient être contestés. Commence alors une polémique au sujet des recommandations officielles qui appuient les instructions de l'Académie des Sciences préconisant l'emploi du sulfo-carbonate de potassium. Le rapporteur, Monsieur Mathey, évoque d'autres pistes de recherches et relate les découvertes de Monsieur Balbiani, en particulier celle de l'œuf d'hiver, qui induit d'autres types de lutte contre l'insecte ravageur. Les plants américains n'ont pas encore la faveur, accusés de répandre le phylloxéra autour d'eux « avec libéralité ».

*Le 21 octobre 1875, la commission départementale du phylloxéra procédait à une constatation officielle du résultat du traitement des vignes de Mancey par le sulfocarbonate, et nous avons la douleur de reconnaître que tous les ceps sur lesquels nous avons constaté la disparition de l'insecte le 10 août, étaient de nouveau envahis par des légions de phylloxéras aussi nombreux qu'avant l'opération, sans aucune différence entre les ceps qui ont reçu un ou deux traitements. Ces nouvelles populations provenaient évidemment de quelques individus ou des œufs échappés à l'action du toxique et qui, en deux mois, avaient constitué leurs colonies. Cette rapidité de repeuplement ne doit pas surprendre quand on connaît la loi de reproduction du phylloxéra, qui produit tous les huit ou dix jours une génération parfaite de 10 à 14 individus, lesquels, au bout de trois à quatre jours, sont adultes et aptes eux-mêmes à la reproduction. De sorte que, dans l'espace de deux mois, chaque individu épargné s'est reproduit quatre fois, soit le nombre 12 élevé à la quatrième puissance, ou 20 736. Ainsi, pour un phylloxéra vivant le 10 août, nous en avons retrouvé 20 736 le 21 octobre.*

*Une nouvelle visite a eu lieu de 13 avril dernier. Avec Monsieur le Maire de la commune, nous avons exploré la partie des vignes qui avait reçu le traitement. (...)*

Nous avons constaté sur toutes les racines observées la présence de nombreux phylloxéras (...).

Après de pareilles constatations, le procédé officiel est jugé, et nous devons conclure que, si le sulfocarbonate de potassium tue les phylloxéras qu'il atteint, il ne les atteint pas suffisamment, et qu'en définitive son effet est nul.

Nous avons fait à Mancey l'application la plus sérieuse et la plus complète du sulfocarbonate qui ait été effectuée en France. Au lieu d'opérer sur quelques ceps soigneusement triés ou des flacons de laboratoire, nous avons opéré sur une surface continue de plus de deux hectares et demi de vignes. Nous avons, sous la savante direction de Monsieur Rommier, délégué de l'Institut, employé un dosage de sulfocarbonate et un volume d'eau supérieurs à ceux indiqués par lui-même, et l'opération a été pratiquée pendant les 47 jours qu'elle a duré, avec tout le soin, l'attention et le zèle qui animaient tous ceux qui ont pris part à cette œuvre d'utilité publique.

Les résultats d'une pareille expérience présentent donc une garantie incontestable, et lorsque, après constatation faite par une commission officielle et par les viticulteurs les plus autorisés, nous venons dire, avec la douloureuse émotion que nous cause cet insuccès : le sulfocarbonate est impuissant à détruire le phylloxéra, il nous semble difficile qu'on puisse contredire sérieusement cette affirmation.

Notre étonnement a donc été grand en entendant un illustre représentant de la science prononcer les paroles suivantes devant une importante réunion d'agriculteurs : « La science a fait son œuvre, c'est à la pratique à la compléter... On saura partout que le phylloxéra peut être détruit, et on a le droit d'ajouter que chacun a dans les mains le



moyen de le détruire ». Si nous ajoutons à ces paroles les instructions récentes de l'Académie des Sciences, qui recommandent officiellement l'emploi du sulfocarbonate, et qui semblent en garantir l'efficacité, nous ne pouvons que regretter, sans la comprendre, cette insistance dangereuse à patronner un procédé dont l'insuffisance est reconnue et attestée depuis plusieurs mois. Sur la foi de ces recommandations officielles, des entreprises industrielles se fondent, des usines se créent pour la fabrication du sulfocarbonate, qu'on livrera à prix réduit. Comme si, dans l'emploi du sulfocarbonate, ce n'étaient pas l'eau et la main d'œuvre qui constituent la dépense excessive ; au point que, le leur donnât-on gratuitement, la plupart des propriétaires seraient encore dans l'impossibilité d'employer ce procédé qui équivaudrait, le plus souvent, à l'absorption de la propriété elle-même.

Nous en offrons un frappant exemple. L'expérience de Mancey, qui a duré 47 jours, et qui a porté sur une étendue de trois hectares et demi, a coûté au total 8 522 francs.

Main d'œuvre	2 838 francs
Achat et location de matériel	3 264 francs
Sulfocarbonate	2 420 francs

La totalité du sulfocarbonate a été fournie gratuitement, à titre de subvention, par l'Etat et par l'Académie des Sciences

La science, nous le savons, a ses immunités et elle demeure respectable même dans ses illusions et ses erreurs. Mais le respect que nous avons pour elle n'ira jamais jusqu'à nous faire taire une vérité utile, quelque triste et désobligeante qu'elle soit.

Eh bien, la vérité est que le sulfocarbonate de potassium, qui est le dernier effort de la science, est impuissant à détruire le phylloxéra, qui échappe à ses atteintes dans les

*profondeurs du sol où l'on s'est obstiné jusqu'ici à le poursuivre, et que son emploi, fût-il même efficace, est interdit à la propriété viticole par la dépense excessive qu'elle nécessite.*

*Sommes nous condamnés à attendre, impuissants et résignés, la destruction plus ou moins prochaine, mais certaine et fatale, de notre incomparable vignoble bourguignon ?*

Monsieur Mathey conclut qu'il ne faut plus tenter de détruire le phylloxéra dans « ses retraites souterraines », mais hors de terre, au moment de ses migrations aériennes. Si le salut ne peut provenir des insecticides préconisés par le monde scientifique, il faut le chercher ailleurs, inventer des procédés qui tiennent compte des différentes métamorphoses du phylloxéra. Mieux connaître l'insecte ailé et ses cycles de reproduction permettra d'y adapter des moyens de lutte appropriés. Le rapporteur, dont l'article sera reproduit par tous les journaux, dresse donc un état des connaissances, et la découverte importante de Monsieur Balbiani.

*Cette nouvelle phase dans laquelle vient d'entrer la question du phylloxéra avait été entrevue depuis longtemps, mais toujours négligée par la science officielle, dont l'attention était absorbée par la recherche des insecticides.*

*Dès 1870, Monsieur Terrel des Chênes, dont le nom fait autorité en viticulture, avait indiqué, avec une remarquable sagacité, qu'il devait y avoir dans la vie du phylloxéra une période de migration extérieure durant laquelle il serait sans doute possible de le détruire. (...)*

*L'existence du phylloxéra ailé avait été constaté depuis longtemps déjà, et c'est à l'un de ses essaims que nous devons l'invasion de Mancey. Mais on ignorait son mode de propagation et le lieu de sa ponte. Au mois d'août 1875, Monsieur Rommier reconnaissait à Mancey des taches phylloxérées sur des vignes en apparence très saines et réparties par groupes de quelques cepS sur une surface de 20 hectares. C'était évidemment des générations produites sur place par les insectes ailés de l'année*

précédente. Mais il fut impossible de découvrir des œufs. Quelques jours après, au commencement de septembre, Monsieur Boiteau découvrait dans la Gironde les œufs du phylloxéra ailé déposés à la face inférieure des feuilles de la vigne, soit dans l'angle ou le long des nervures, soit dans le duvet qui revêt cette même face, aussi bien sur les branches que sur le pied du cep. (...)

Cette observation fut bientôt complétée et rendue plus décisive par la découverte que fit Monsieur Balbiani de l'œuf unique pondu par une femelle fécondée, et déposé exclusivement sur le bois et jamais sur les feuilles. Cet œuf, que Monsieur Balbiani a appelé « l'œuf d'hiver » est déposé à la fin de l'été sur l'écorce des vieilles souches où il passe l'hiver pour éclore seulement au printemps. C'est de lui que naissent ces mères aptères, ou sans ailes, qui vont renouveler la formidable fécondité des colonies souterraines. (...)

La découverte de Monsieur Balbiani est d'une importance considérable. Il est évident, en effet, que si l'on parvient, en détruisant l'œuf d'hiver, à tarir la source de reproduction des insectes aptères qui dévorent les racines de la vigne, on détruira du même coup les légions souterraines, qui successivement épuisées par la série de leurs pontes, iront s'affaiblissant, jusqu'à ce que leur nombre soit considérablement diminué, si elles ne disparaissent pas tout à fait.

Du moment que nous pourrons l'atteindre hors de terre, il est certain que notre lutte contre le phylloxéra deviendra plus facile. (...) Renonçant donc à cette vaine poursuite de l'insecte dans les profondeurs du sol, il faut l'attaquer où il se livre à nous : sur les souches, sur les sarments, sur les feuilles de la vigne, et non plus sur les racines où il restera toujours inexpugnable.

Le paragraphe suivant donne un avis net et déterminé sur l'opportunité ou non d'introduire dans le vignoble de la région les plants américains :

Il faut renoncer surtout à l'introduction des vignes américaines qui, au privilège de produire un vin détestable, joignent, il est vrai, celui de vivre en paix avec le phylloxéra et de le répandre avec libéralité autour d'elle. De sorte que l'introduction des vignes américaines, inoffensive là où le fléau a tout détruit, est la source la plus rapide et la plus sûre d'infection pour les contrées jusque là épargnées.

Cet avis clairement exprimé est suivi de la mention rapide d'autres méthodes de traitement à substituer à l'emploi du sulfo-carbonate de potassium :

Le phylloxéra ailé dépose donc ses œufs sur les diverses parties de la souche aérienne, et l'œuf d'hiver, le plus redoutable, celui qu'il importe de détruire à tout prix, sur l'écorce des vieilles souches. Le plus rationnel des traitements à appliquer nous semble donc être l'échaudage des souches à l'eau bouillante, et leur badigeonnage avec une substance insecticide, à une époque qu'il reste à déterminer.

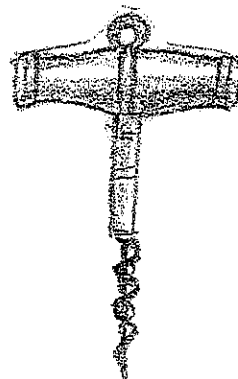
Monsieur Rommier a constaté que l'œuf d'hiver est toujours déposé sur l'écorce des vieilles souches, jamais sur les jeunes pousses. Il propose donc de couper entièrement, pendant l'hiver, les ceps des vignes phylloxérées au niveau du sol et de brûler soigneusement les débris. Pendant les deux années que la vigne mettrait à renouveler son bois, les phylloxéras des racines disparaîtraient en grande partie, leur fécondité épuisée n'ayant pu être renouvelée par l'éclosion de l'œuf d'hiver ainsi supprimé. (...)

Le rapport se conclut sur l'inquiétude que génère la propagation à venir de ce fléau des temps nouveaux :

Il ne faut pas nous dissimuler en effet que le centre d'attaque établi à Mancey va étendre cette année son cercle d'action, et que le fléau va très probablement révéler sa présence sur bien des points où ne la soupçonnons pas encore.

Une nouvelle réunion de la Commission départementale se tient le 24 juin 1876 à la Préfecture de Mâcon en présence du nouveau Préfet le baron Sers. Le rapporteur en est Monsieur de La Loyère.

Présents    Monsieur Desvignes  
              Monsieur Alfred Mathey  
              Monsieur Millot, maire de Mancey  
              Monsieur de Surigny  
              Monsieur de Vergnette  
              Monsieur de la Loyère,  
              Baron Sers



Trois questions composent l'ordre du jour.

- |            |  |
|------------|--|
| question 1 | Quelle est en 1876 l'étendue de l'invasion de la maladie ?   |
| question 2 | Quelle est son intensité ?   |
| question 3 | Quels sont les résultats définitifs du procédé de Monsieur Dumas expérimenté avec tant de soin en 1875 ? |

La commission constate l'augmentation de l'invasion phylloxérique qui est passée de quatre hectares à huit. L'intensité n'a pas diminué. Enfin, il n'y a aucune différence entre les vignes traitées et celles qui ne l'ont pas été, et sur toute la partie qui a été soumise au traitement du sulfocarbonate de potassium, il a été impossible à la commission de rencontrer un seul cep qui ne portât pas l'insecte sur ses racines grosses et petites.

Cette augmentation de la surface envahie et du nombre des envahisseurs sur chaque cep prouvent à l'évidence l'inefficacité absolue du procédé de Monsieur Dumas. Mais à côté de ces constatations inquiétantes, le rapporteur mentionne des éléments surprenants :

Les vignes de Mancey, qui ont donné une très belle récolte l'année dernière, sont encore pleines d'espérances pour cette année. Elles sont superbes de végétation. Il n'y a, pour l'observateur le plus attentif, aucune différence entre l'aspect des vignes phylloxérées et celui des vignes indemnes. Les unes et les autres sont au moins aussi belles que l'année dernière, et l'on se demande si les vignes phylloxérées ne doivent pas ce surcroît de belle

apparence à la dose élevée de sulfocarbonate de potassium qui leur a été administrée. On n'aperçoit aucun cep mort ou mourant, rien qui révèle des vignes malades, nulle part cette tache d'huile qui, comme la gangrène d'une plaie, va toujours s'étendant.

Cette constatation pose question sur le rythme de propagation du phylloxéra dans notre région.

*Pourquoi, en effet, si le phylloxéré se multipliait sous le climat de Mancey comme dans le Midi, pourquoi l'invasion ne marcherait-elle point du même pas régulier et fatal ? Pourquoi le cep central et tous ceux qui l'entourent, ne succomberaient-ils pas de proche en proche sous le suçoir infatigable de légions innombrables se renouvelant plus fécondes que la sève de la vigne impuissante à les nourrir ? (...)*

*Ce qui est certain jusqu'à présent, c'est que ces racines blessées mais non détruites, satisfont largement aux exigences de la végétation, et que celle ci répare rapidement les dégâts de l'ennemi nouveau, comme elle a su, de tous temps réparer les dégâts des vieux et nombreux ennemis de la vigne, qu'ils s'appellent gribouri, pyrale ou de tout autre nom. (...). Il semble naturel de tirer de ce fait des conséquences rassurantes pour l'avenir de nos vignobles.*

Le rapporteur donne à ce constat la lumière de l'espoir, toujours chevillé au cœur des vigneronns de Mancey et de leur maire que Monsieur de la Loyère honore en ces termes : « observateur intelligent dont l'esprit pratique et le zèle se sont trouvés à hauteur des circonstances ». Tout espoir doit être nourri. Aussi la commission décide-t-elle d'aller visiter les points d'attaque du département les plus rapprochés de Mancey.

*À Vauxrenard, chez Monsieur de Saint-Trivier, le mal n'a jamais été bien considérable, ni comme étendue, ni comme intensité, et l'énergie avec lequel il a été attaqué, la violence des remèdes appliqués à un espace relativement restreint, ont seules amené la perte de quelques vignes qui auraient certainement mieux résisté au phylloxéra*

qu'au traitement qui leur a été imposé. On rencontre un bien petit nombre d'insectes sur les racines des vignes traitées et non traitées.

À Emeringes, deux vignes à Mesdames Golot et Rather sont atteintes sur une étendue de 10 à 15 ares. L'ensemble de ce que la Commission a reconnu dans ces deux communes n'est pas fait pour modifier l'impression rassurante apportée de Mancey.

La réalité est toute différente dans le vignoble de Villié-Morgon. La description donnée par Monsieur de La Loyère mentionne pour la première fois cette « tache d'huile » non encore observée à Mancey, symptôme de morbidité de la vigne phylloxérée qui prendra une importance telle que sa quantification figurera, commune par commune, sur les enquêtes préfectorales ultérieures. Chaque maire devra préciser combien de taches sont apparentes sur le terroir viticole, leur superficie, leur disposition les unes par rapport aux autres... Ce rapport permet également de découvrir un autre mode de traitement, l'emploi des eaux pyriteuses de Saint-Bel, naturelles ou artificielles, qui, pas plus que le sulfo-carbonate de potassium, ne produisent de résultats susceptibles d'éradiquer les innombrables « légions » de phylloxéras.

À Villié-Morgon, malheureusement, le mal a des allures tout autrement inquiétantes. Ce n'est pas la maladie foudroyante du Midi. Mais il faut reconnaître que la contagion, là où elle s'est installée depuis quatre ou cinq ans, s'est beaucoup aggravée, et qu'elle s'est considérablement étendue, disséminée tout à l'entour des points d'abord envahis. Là, partout, on rencontre cette tache d'huile du Midi, encore inconnue à Mancey, qui va se multipliant, s'étendant pour se rencontrer et détruire des surfaces notables.

À Villié-Morgon, les vignes les plus malades de l'année dernière étaient celles de Monsieur Beuf, traitées par Monsieur Duclaux avec le carbone. Aujourd'hui, il y en a beaucoup d'autres arrivées à ce même état misérable, sans aucun soin. À l'entour des vignes arrachées de Monsieur Gaudet, et de celle achetée l'année dernière par Monsieur Lenoir, et qui bientôt n'existera plus, on aperçoit, dans de trop nombreuses pièces de ce beau vignoble, des traces du phylloxéra qui étend son œuvre de

destruction souterraine. Dans le cru renommé de Morgon, de même que dans la commune de Lancié, on parle d'étendues importantes où l'on rencontre l'insecte.

Aucun des remèdes employés n'a produit le même effet, pas plus le sulfocarbonate de potassium expérimenté sur une grande échelle que les eaux pyriteuses de Saint-Bel, naturelles ou artificielles, de Monsieur Charmet.

L'espoir demeure tenace au sein de la Commission qui préfère envisager l'avenir de façon positive au regard de l'actuelle et surprenante vigueur des vignes de Mancey. A la sombre et inexorable désolation qui annoncerait la mort du vignoble bourguignon, autorités et responsables préfèrent orienter les esprits vers la nécessité de l'action et y exhortent les vignerons à laquelle s'associera un allié puissant et indéfectible : « la nature avec ses lois invariables ».

Tout cela est fort triste, et l'inquiétude gagne les propriétaires de la contrée. Mais heureusement pour les habitants de Saône-et-Loire, entre les espérances de Mancey et les craintes de Villié-Morgon, il y a autant de distance qu'entre les craintes de Villié-Morgon et la triste réalité des départements du Vaucluse ou de l'Hérault.

L'expérience seule donnera la solution du problème qui se pose devant nous, et cette réponse nous ne l'attendrons pas longtemps, car si les vignes de Mancey continuent à pousser vigoureusement comme ce printemps et donnent leur récolte en 1876 comme en 1875, si elles continuent une année encore à présenter l'aspect qu'elles ont aujourd'hui, les espérances justifiées par ce rapport seront des certitudes, et les vignes de Saône-et-Loire en seront quittes pour compter un ennemi vulgaire de plus avec lequel elles pourront continuer à vivre.

En attendant cette réponse, il faut songer à persévérer ou à refaire le vignoble, si l'on ne parvient pas à le sauver. Il faut que tous les efforts et le bon sens des viticulteurs soient tendus vers ce double but.

L'administration, les commissions départementales et cantonales de Saône-et-Loire, les habitants de Mancey guidés par leur maire donneront l'exemple, et les



études, les observations et les tentatives de toutes sortes seront poursuivies dans le département avec plus d'ardeur que nulle part car, outre cette intelligence, ce courage de celui qui défend la propriété, le bien-être de sa famille, que le vigneron bourguignon possède autant que qui que ce soit, il a pour combattre avec lui un auxiliaire puissant qui ne lui fera pas défaut : la nature avec ses lois invariables.

La cession d'août 1876 reprend les éléments du rapport de Monsieur de La Loyère dont elle souligne la conclusion optimiste.

*Cette commission a conclu que plus l'on s'éloigne des régions méridionales, plus les conditions de climat et de sol deviennent défavorables à la multiplication du phylloxéra et que si les vignes de Mancey continuaient à pousser comme au printemps et donnaient leur récolte en 1876 comme en 1875, les espérances seraient confirmées de la façon la plus concluante et la plus rassurante pour l'avenir.*

Monsieur Mathey fait ensuite état d'une lettre adressée par la Commission de lutte contre le phylloxéra de l'Hérault et demandant la désignation de deux membres du Conseil Général pour participer aux travaux d'un congrès qui doit avoir lieu à Montpellier. Ce courrier est accompagné d'une brochure présentant différents moyens de combattre le phylloxéra. Monsieur Mathey exprime son opposition à ce projet. Cette convocation ne lui paraît pas opportune, et il justifie ce refus par la crainte qu'inspire la propagation à grande échelle du plant américain résistant au phylloxéra. Il semblerait qu'un optimisme résolu soit encore de mise. Encore convaincus que la rémission des vignes de Mancey augure la possibilité de sauver et de conserver les anciennes vignes, autorités et responsables viticoles ne souhaitent pas porter leur regard vers l'anticipation de la replantation. Ils considèrent au contraire que l'introduction de ces nouveaux plants, à qui l'on doit l'invasion des phylloxéras, représente un réel danger pour les vignes encore indemnes et pour celles que les soins appropriés des vignerons, avec l'aide secourable et immuable de dame nature, parviendront à sauver.

*Attention est portée*

*au rapport de Monsieur de La Loyère*

*aux nouveaux procédés proposés par*

*Monsieur Apollin de Montpellier*

*Monsieur Ennément de Lyon*

## Annuaire Année 1877

Le 14 avril 1877, Monsieur Mathey présente un nouveau rapport. Il informe de la situation de Mancey, puis élargit le bilan de l'invasion phylloxérique au département proche déjà infecté pour ensuite donner une vision plus large, nationale puis européenne. Bien que la lente progression du phylloxéra soit toujours constatée sur le terroir de Mancey, l'optimisme est nettement plus nuancé. Il est ensuite fait appel au courage, à la persévérance et à la responsabilité personnelle de chacun. Un véritable état d'alerte est lancé. Une grande vigilance est demandée à chaque viticulteur qui doit informer rapidement les autorités en cas de constat de phylloxéra. Les moyens de mise en œuvre en matière de lutte s'orientent dans deux directions : la destruction de l'œuf d'hiver grâce à l'échaudage effectué à l'aide de la chaudière Benoît Racllet, et l'emploi du sulfure de carbone pour traiter le sous-sol. Monsieur Mathey présente ensuite le sulfure de carbone diffusé au moyen d'un pal injecteur et le partenariat engagé avec l'administration du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. L'opposition à l'introduction des plants américains est toujours aussi vive du côté des responsables et des autorités, malgré l'engouement de certains propriétaires locaux. Ces cépages rebelles au phylloxéra sont qualifiés de « danger public » et ont fait l'objet d'un arrêté qui a prohibé leur introduction et leur circulation dans le département.

### La situation à Mancey

*Aucun nouveau point d'attaque ; l'invasion reste concentrée sur le territoire de Mancey où la surface des vignes envahies a doublé d'étendue*

*Avril 1876            2,5 hectares de vignes attaquées            taches sur 15 hectares*

*Avril 1877            5 hectares de vignes attaquées            taches sur 20 hectares*

*La température exceptionnelle de l'été 1876 et de l'hiver, qui a été si favorable à la propagation de l'insecte, et l'essaimage considérable et anormal qui s'est effectué pendant les mois de juillet et d'août derniers, doivent faire craindre une extension plus grande de l'invasion en 1877. Ce n'est qu'au mois d'août et de septembre prochains que nous pourrons connaître l'étendue du mal produit par les insectes ailés de l'année dernière, que le vent a dispersés et qui ont déposé, là où ils sont tombés, les œufs d'où sortent en ce moment de nouvelles colonies. Les femelles issues de l'œuf d'hiver, écloses vers le mois d'avril, vivent plusieurs mois sur les feuilles de la vigne avant de descendre sur les racines, où l'on ne peut reconnaître leur présence qu'aux lésions qu'elles y déterminent.*

Cette constatation permet d'exhorter à l'effort, car bien que la progression soit lente, il n'y a pas d'exemple qu'une vigne abandonnée aux atteintes du phylloxéra ait échappé à la mort ; c'est une question de temps.

#### Les moyens de mise en oeuvre

La Commission a retenu deux moyens susceptibles de détruire l'œuf d'hiver :

le lavage du cep à l'eau bouillante à l'aide de la chaudière Raclet

le badigeonnage avec une substance insecticide

Ces procédés préventifs devront se généraliser et devenir obligatoires comme l'échenillage

Les seuls insecticides capables de tuer le phylloxéra dans le sol sont

les sulfocarbonates alcalins

le sulfure de carbone

#### L'expérience de Mancey

L'expérience de Mancey montre que le traitement ne permet que de faire vivre un an de plus les vignes attaquées pour sauver une récolte et limiter l'essaimage. En 1876, ces vignes ont été abandonnées à elles mêmes. Aucun traitement ne leur a été appliqué, et au mois de juillet, nous avons vu s'effectuer un essaimage très abondant parti envahir les vignes voisines.

Une nouvelle tentative sera tentée cette année à Mancey. Après examen des différents traitements proposés, la Commission s'est prononcée pour l'emploi du sulfure de carbone pur injecté sur les racines, combiné avec le traitement externe des souches.

### Le sulfure de carbone

Le sulfure de carbone a été employé pour la première fois contre le phylloxéra en 1869 à Florac, près de Bordeaux. Malgré de bons résultats obtenus, on fut bientôt obligé de renoncer à l'emploi de cet agent dont l'extrême volatilité et l'inflammabilité rendaient la manipulation dangereuse avec les moyens imparfaits dont on disposait alors. On est parvenu à éviter tout danger en employant un instrument appelé pal distributeur, inventé par Monsieur Alliès et perfectionné par Monsieur Gastine, qui empêche l'évaporation du liquide pendant l'opération et diminue les pertes du produit ainsi que la main d'œuvre, ce qui permet de répéter le traitement plusieurs fois dans l'année, condition essentielle du succès.

L'emploi du sulfure de carbone avec ce pal est extrêmement simple, peu coûteux, et n'a aucun des inconvénients qui ont fait renoncer au sulfocarbonate de potassium. Le sulfocarbonate, d'ailleurs, n'agit que par le sulfure de carbone qu'il contient : 30 grammes de sulfure ont autant d'action que 200 grammes de sulfocarbonate.

Le traitement consiste à injecter au pied des cepes une dose de sulfure de carbone pur, évaluée à 15 grammes par mètre carré, soit 150 kilos par hectare. La main d'œuvre se réduit au maniement de l'appareil préalablement rempli, que l'ouvrier enfonce très facilement dans le sol au moyen d'une pédale. Cette opération est très rapide, un ouvrier peut faire 1 200 à 1 500 trous par jour.

Le prix de revient pour un hectare s'élève à 115 francs, et par conséquent à 460 francs pour les quatre opérations à faire dans l'année. Nous sommes loin des 3 500 francs par hectare que nous a coûtés l'emploi du sulfocarbonate.

L'opération qui sera conduite à Mancey est évaluée entre 9 000 et 10 000 francs. L'administration du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée met à disposition des viticulteurs le sulfure de carbone au prix de 50 francs les 100 kilos et les

pals au prix de 36 francs. Elle s'engage à envoyer un de ses agents chargés d'enseigner les modes de manipulation et d'emploi de cette substance qui demande à être maniée avec certaines précautions.

### Les plants américains

Quel que soit le procédé employé pour combattre le phylloxéra, tous les efforts resteront vains, toutes les tentatives inutiles si on continue à l'importer dans les pays jusqu'ici épargnés en y introduisant des vignes américaines. Tous les pays si distants les uns des autres et de tout foyer d'infection, doivent l'invasion du fléau à des plantations de vignes américaines

Nous n'avons pas à apprécier dans ce moment la valeur des cépages américains, ni les services qu'ils peuvent rendre : services très contestables et très contestés du reste. Nous avons à signaler leur danger pour nous et à empêcher leur introduction dans notre département. Mais il nous est permis d'affirmer que le jour où nous n'aurons plus d'autre moyen pour reconstituer nos vignobles que le greffage sur ceps américains, ce jour là nous serons bien prêts de ne plus avoir de vignes. Cette conviction diminue singulièrement pour nous le mérite de l'utilité de ces cépages exotiques dont l'importation nous coûte si cher.

Les vignes américaines comptent encore dans nos régions un certain nombre de partisans dont l'opinion repose sur un malentendu évident. Ils confondent deux situations absolument distinctes et ne voient pas que ce qui peut être utile dans le Midi est certainement nuisible chez nous. Nous sommes loin de contester que dans les pays où les vignes sont détruites par le phylloxéra, on puisse planter avec avantage des vignes américaines dont la contagion n'est plus à redouter. Mais pour notre département, pour les centres non encore envahis, on ne nous contestera pas non plus qu'elles sont le véhicule

assuré du fléau, qu'elles constituent un danger public considérable et que nous devons, par tous les moyens, nous opposer à leur introduction.

Afin de nous prémunir contre le danger et de nous préserver de la contagion, Monsieur le Préfet a pris à la date du 14 février dernier, un arrêté qui prohibe l'introduction et la circulation dans notre département, des cépages américains et des plants indigènes provenant d'un arrondissement envahi. Il rappelle en même temps la responsabilité légale encourue par ceux qui oublieraient qu'il n'est pas plus permis d'apporter le phylloxéra que de mettre le feu à la maison de son voisin.

#### Information et pédagogie

J'ai cru devoir entrer dans ces développements et leur donner la publicité de nos séances, parce que cette question du phylloxéra, si sérieuse pourtant, est encore à peu près ignorée d'une grande partie de nos populations viticoles et qu'il importa de leur montrer qu'elle existe et qu'il convient de s'en préoccuper. (...)

Sans doute il est commode de nier le mal pour n'avoir pas à le combattre. Mais nous qui le connaissons, nous devons le signaler à nos citoyens et leur indiquer les précautions à prendre et les luttes à soutenir.

Ainsi, il est indispensable que chaque propriétaire, chaque vigneron exerce une surveillance active sur ses vignes, qu'au moindre signe de dépérissement, il en examine les racines, et que, s'il voit les nodosités caractéristiques sur les radicelles, ou le moindre point jaune qui serait l'insecte, qu'il se hâte d'en avertir l'administration. Mais surtout, qu'il se garde d'arracher ou de transporter la racine ou le cep soupçonnés, ce serait le moyen certain de propager le mal.

Et pour qu'il exerce cette vigilance, il faut qu'il sache le danger que fait courir à sa vigne la présence du phylloxéra. Notre devoir est donc de lui dire que ce danger est réel, que le phylloxéra est un insecte d'une espèce particulière qui résiste aux moyens qui

nous préservent des ravages de la pyrale et de l'oïdium avec lesquels il n'a aucun rapport, et que toute vigne attaquée par lui est condamnée à périr si l'on ne vient pas à son secours.

L'invasion, jusque là circonscrite au seul territoire de Mancey, a fait de rapides progrès, signalée dans plusieurs communes des cantons de Journus, Sennecey et Saint-Gengoux.

Si la cession d'avril 1877 se teintait encore d'un optimisme raisonné, il n'en est plus de même en novembre de la même année.

Membres présents Monsieur Alfred Mathey, vice-président du Conseil général  
Vicomte A de La Loyère  
Fernand de Vergnette  
Monsieur Millot, maire de Mancey  
Albert de Surigny, membre de la Commission

Le mal a été constaté dans huit communes appartenant au canton de Journus, Lugny et Saint-Gengoux le Royal : Vers, Journus, Boyer, Ozenay, Brancion, Vérizet, Curtil-sous-Burnand et Burnand. Il est plus que probable que dans la commune de Curtil notamment, la maladie est aussi ancienne, sinon antérieure au mal constaté depuis trois ans à Mancey. Il est certain aujourd'hui que les ravages de la maladie, bien que beaucoup plus lents dans notre région que dans celle du Midi, n'en sont pas moins mortels. Il est grand temps que les propriétaires sortent de leur apathie et ne se contentent pas de laisser traiter, avec plus ou moins de complaisance, leurs vignes malades par la Commission qui ne peut qu'indiquer des remèdes et faire des expériences, mais n'a jamais eu la prétention de sauver les propriétaires malgré eux.

*Il est aussi à désirer que les Maires et Messieurs les Instituteurs signalent immédiatement à la Commission les nouveaux points d'attaque, et propagent dans leurs communes envahies les moyens curatifs les plus efficaces.*

La Commission lance un appel à la mobilisation générale et demande l'aide des maires et des instituteurs pour le signalement des vignes phylloxérées et la diffusion locale des traitements à appliquer.

*Au point où en est la maladie à la fin de l'année 1877, le département de Saône-et-Loire est menacé d'une invasion complète, et le devoir et l'intérêt de tous sont de travailler au salut public, tout comme l'on court à l'eau lorsque le tocsin signale le feu.*

*La Commission continuera à traiter les vignes malades de Mancey et établira le traitement, avec l'aide des intéressés, dans les nouvelles communes envahies. Monsieur Millot demeure le délégué de la Commission chargé d'organiser le traitement.*

*Ce rapport sera communiqué à tous les journaux du département et une carte des lieux attaqués sera publiée par les soins de la Commission chez Monsieur Landa, éditeur à Chalon, pour tenir chaque année les intéressés au courant de la marche de l'invasion.*

Le rapport de Monsieur Millot offre des informations riches et détaillées. Il présente le traitement effectué à Mancey, en relate méthode, dose et coût, évoque les améliorations apportées à l'emploi du pal injecteur, la période favorable du traitement au sulfure de carbone et son impact sur la vigne. Il qualifie les résultats obtenus de « sérieux ». Les propos de Monsieur Millot permettent de suivre la progression de l'insecte dans le vignoble de Mancey, les variables obtenues en fonction des sols traités, la progression dans la proche région. Un tiers du territoire viticole de la Saône-et-Loire est d'ores et déjà atteint ou directement menacé. Il est intéressant également de mesurer la qualité des études conduites, à Mancey, sur l'essaimage et la vie du phylloxéra au moyen de procédés d'investigation inventés pour la circonstance, et la prise de conscience de toutes les précautions à prendre, dans le domaine des méthodes culturales, la manipulation des outils, les déplacements humains, pour éviter la propagation du fléau par les vigneron occupés aux multiples tâches et « façons » que requièrent les soins prodigués aux vignes.

(...)

*Les vignes de Mancey ont été traitées par le sulfure de carbone.*



L'application de ce remède aux vignes atteintes est une opération essentiellement pratique. Elle consiste à enfoncer dans le sol la tige de fer creuse qui termine le pal injecteur Gastine. Une simple pression exercée sur le piston dont le pal est muni détermine la projection, dans le terrain, d'une quantité rigoureusement dosée de sulfure de carbone. On n'a plus qu'à boucher exactement le trou en y appuyant fortement le talon. On pratique ainsi deux trous à environ 35 centimètres de chaque cep. A Mancey, d'après les indications données par Monsieur Rommier, on a injecté dans chaque trou 5 grammes de sulfure de carbone, ce qui porte à 17 grammes par mètre carré ou 170 kilogrammes par hectare la quantité d'insecticide employé. A 50 francs les 100 kilos, c'est une dépense de 85 francs. Avec les frais de transport et la main d'œuvre, le traitement d'un hectare a coûté 126,50 francs. Il est bien entendu que l'achat des instruments et les autres dépenses accessoires ne figurent pas dans ce chiffre. Nous pensons d'ailleurs qu'il pourrait être quelque peu réduit, car il faut tenir compte de la perte de temps causée par les pluies qui ont considérablement entravé le travail. Le traitement qui, avec les 6 ouvriers employés, aurait pu être exécuté en trois semaines, a duré 37 jours. Commencé le 17 avril, il n'a été terminé que le 23 mai. Un ouvrier a néanmoins pratiqué 1 673 trous par jour, c'est-à-dire qu'il a traité, en moyenne, 387 pieds de vigne.

#### Le pal injecteur Gastine

Le travail a été fait par des cantonniers, qui se sont mis très vite au courant d'une besogne aussi simple. Le pal Gastine dont ils se servaient est un instrument facile à manœuvrer, très bien construit, et qui ne présentait qu'un inconvénient : le coulage. Après chaque coup de piston, un petit clapet muni d'une rondelle de cuir doit obturer complètement l'orifice par lequel le liquide s'est échappé. Or, il arrivait quelquefois que le déplacement de cette rondelle occasionnait une fuite de liquide dont les émanations

pouvaient être dangereuses. En outre, le dosage n'était plus exact. Grâce à la vigilance de Monsieur Pourcher, le cantonnier-chef, cet inconvénient a été évité autant que possible. D'ailleurs, l'invention d'un clapet nouveau modèle le supprime complètement. Nous devons à l'obligeance de Monsieur Lamolère, Inspecteur délégué de la Compagnie Paris-Lyon-Marseille, de pouvoir profiter dès aujourd'hui de ce perfectionnement.

### Quand traiter ?

Les effets produits par le traitement ont été constatés jour par jour, et nous sommes en mesure d'affirmer aujourd'hui que l'emploi du sulfure de carbone donne des résultats sérieux. Dans les recherches que nous avons faites pendant les opérations, et notamment les 15 et 19 mai, il nous a été très difficile de trouver des phylloxéras sur les racines des vignes traitées, tandis que celles des vignes où le traitement n'avait pas encore été appliqué en étaient littéralement couvertes. Le remède ne nous a paru avoir aucune action nuisible sur la plante. Cependant, nous engageons fortement les propriétaires à s'abstenir de traiter pendant le commencement du mois de mai, c'est-à-dire à l'époque où le bourgeon est encore si délicat que la moindre atteinte suffit pour l'anéantir. Il se pourrait alors que les vapeurs du toxique exerçassent sur lui une action fatale. Nous croyons que le moment le plus favorable au traitement est l'époque qui s'écoule entre la vendange et la taille de la vigne. Les traitements d'été, outre les dangers de la manipulation, pendant les grandes chaleurs, d'une substance qui se volatilise à 42 degrés, sont les moins opportuns et les moins sûrs. Il ne convient de les faire que dans des cas exceptionnels.



## Des effets variables d'un sol à l'autre

Douceur de l'hiver et essaimage abondant firent que, dès le 13 juin, des taches nouvelles apparaissaient. Il fallait traiter sans retard ces nouveaux points situés à de grandes distances de la tache primitive. Nous résolûmes d'employer une dose double. Les résultats furent beaucoup moins uniformes que ceux obtenus au mois de mai. Ainsi, dans la vigne de Raguilles à Dulphey, huit jours après le traitement, nous trouvions les racines couvertes de cadavres noircis, et il nous était impossible de découvrir un seul insecte vivant. Tandis que d'autres vignes traitées à la même dose portaient encore sur leurs racines de nombreux phylloxéras épargnés. C'est surtout dans les sols légers, bien ameublés par la culture, que le remède a été le moins efficace. On conçoit en effet que les vapeurs toxiques qui se dégagent pour ainsi dire instantanément pendant les chaleurs, trouvant une issue dans les interstices d'un sol peu compact, se répandent dans l'atmosphère avant d'avoir exercé toute leur action. Quoiqu'il en soit les traitements d'été appliqués à Mancey, outre le retard qu'ils ont apporté à l'extension des taches nouvelles, ont servi à démontrer que la vigne peut, sans inconvénient, supporter des doses élevées de sulfure de carbone une fois que les pampres, en se développant, ont acquis une consistance qui leur manque au printemps. Nous avons pu, du 13 juin au 14 août, traiter toutes les taches isolées qui ont été reconnues, en employant le plus souvent une dose de 35 grammes par mètre carré, sans que nulle part la vigne ait souffert du traitement.

## Propagation du phylloxéra

Jusqu'à la fin du mois d'août, les nouveaux foyers du phylloxéra continuent de se révéler, et l'incendie, combattu en un point, éclate sur dix autres. Ce n'est plus seulement Mancey, mais Vers, Journus, Brancion, Royer, Ozenay, Nanton, qui sont plus ou moins gravement atteints. Puis Curtil-sous-Burnand, où le mal apparaît

aussi grave, aussi ancien qu'à Mancey. Puis Vézizet, qui est presque aussi éprouvé que Curtil.

La surface du triangle formé par les trois points extrêmes (Journus, Curtil et Vézizet), est de 14 000 hectares en chiffres ronds. C'est le tiers du vignoble de Saône-et-Loire qui est atteint ou immédiatement menacé. En effet, qui nous dira quelles sont, sur toute cette étendue, les communes indemnes et celles atteintes ? Il serait à désirer que les instituteurs fussent chargés de recueillir ces renseignements et de les transmettre à la Commission. Ne pourrait-on leur demander d'y consacrer une partie du temps que leur laisse leur fonction, quitte à récompenser les services rendus ? Comme premiers pas à faire dans cette voie, il serait juste que la Commission signalât à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la part active que l'instituteur de Mancey, Monsieur Chandiaux, a prise aux constatations qui ont été faites dans cette commune. Nous avons pu jusqu'à présent suivre d'une façon assez précise la marche du fléau et nous procurer des renseignements à l'aide desquels nous nous proposons de dresser, aussi exactement que possible, la carte de l'invasion phylloxérique dans le département de Saône-et-Loire. Mais à mesure que la surface envahie augmente, ce travail devient plus difficile, et sera bientôt impossible si on n'a recours au moyen que nous venons d'indiquer.

### L'essaimage

Si les pluies de printemps ont retardé le réveil de l'insecte qui n'a eu lieu que vers le 20 avril, en revanche les pontes, dont les premières ont été observées dès le 15 mai, ont été des plus abondantes, et sur certains points le phylloxéra s'est multiplié avec une telle rapidité que des vignes très vigoureuses l'an passé, et où, au mois de mai, on soupçonnait à peine la présence du puceron, ont été pour ainsi dire foudroyées. Elles ont mortes avec leurs récoltes pendantes. On les arrache

L'essaimage a été beaucoup moins considérable cette année qu'en 1876. Commencé le 31 juillet, il a duré jusqu'au 15 septembre, mais on a toujours eu assez de peine à rencontrer des phylloxéras ailés sur les feuilles. Au plus fort de l'essaimage, le 5 août, la proportion était de 1 sur 30 feuilles examinées. La moyenne serait de 1 sur 75 feuilles ; tandis que l'année précédente, la quantité d'ailés observés était au moins décuple.

Nous avons pu néanmoins assez facilement suivre cette phase de la vie de l'insecte grâce à des verres, que d'après les conseils de Monsieur de La Loyère, et avec le concours de Monsieur Landa, nous avons placé dans les vignes, après avoir enduit ces verres d'une substance collante où sont venus s'engluer des insectes de toute espèce. Nous avons pu ainsi nous rendre compte de la quantité vraiment effrayante de phylloxéras qui voltigent pendant les grandes chaleurs. Des verres de 22 centimètres carrés en ont retenu jusqu'à 15 en 24 heures. L'insecte circule de préférence aux heures les plus chaudes de la journée et il est parfaitement maître de ses mouvements. En effet, quelle que fut la direction du vent, la quantité d'insectes retenus sur chacune des deux surfaces des verres était à peu près la même.

#### Précautions à prendre

On sait qu'un seul de ces insectes suffit pour créer, où il tombe, un centre de dévastation qui s'étendra en raison directe de la prodigieuse puissance de reproduction dont le phylloxéra est doué. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est qu'à côté de ce mode de propagation naturelle et inévitable, il existe aussi ce que nous pourrions appeler la propagation artificielle, et qui a pour origine l'usage de plants pris dans les vignes infestées, ou bien le transport involontaire d'œufs ou d'insectes adhérents aux outils, aux chaussures des cultivateurs, aux paniers des vendangeurs, aux échaldas, aux sarments. Les faits que nous avons observés à Mancey ne nous laissent aucun doute à cet égard, et

nous ne saurions trop recommander aux vigneronns de nettoyer avec soin leurs outils et leurs chaussures quand ils sortent d'une vigne phylloxérée (...).

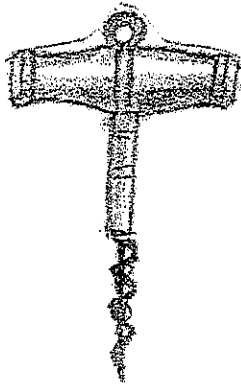
La Commission se réunit pour la dernière fois de l'année le 30 Novembre 1877. Elle n'a été convoquée ni à Mâcon, ni à Mancey, mais à Saint-Gengoux le Royal.

Membres présents

Monsieur Mathey

Monsieur Millot

Monsieur Albert de Surigny



Monsieur Engel, gendre de Monsieur Dolfus, de Mulhouse, qui veut expérimenter un nouveau système d'application du sulfure de carbone, sous la forme pratique d'un petit cube de sable comprimé.

La Commission se transporta, à midi, à Curtil-sous-Burnand, dans le local de la mairie où se trouvaient réunis Messieurs les Conseillers municipaux, un certain nombre de propriétaires de la commune, et Monsieur Ducrot, Maire de Saint-Gengoux. D'après un plan dressé par Monsieur l'Instituteur, il est constaté que 30 hectares au moins de vignes, situées au nord-ouest de la commune, sont atteintes à Curtil. Un demi-hectare est déjà arraché. Les propriétaires et l'équipe municipale s'engagent à fournir la main-d'œuvre tandis que la Commission mettra à disposition le sulfure de carbone et les pails Gastine pour opérer prochainement le traitement à Curtil-sous-Burnand, sous la surveillance d'un cantonnier-chef.

Le même jour, la Commission apprend et constate les atteintes du phylloxéra à Joncy, dans une vigne appartenant à Monsieur Meunier, maire de Curtil. Consternée, la Commission constate que le phylloxéra vers le centre le plus productif en vin de notre département. La conclusion du rapport est grave, mais s'accroche à l'espoir que porte encore le sulfure de carbone.

*Le danger est grand, le mal va sans cesse s'aggravant, et il est malheureusement probable que notre splendide vignoble de Saône-et-Loire sera successivement envahi. Mais nous avons le droit d'espérer qu'il ne sera pas détruit. Le sulfure de carbone, dont l'efficacité est certaine, dont l'emploi est très pratique et relativement peu coûteux, nous permettra non pas de détruire le phylloxéra, ce qui est impossible, mais d'en réduire assez le nombre pour laisser à nos vignes la force de résister à ces attaques, de vivre et de produire, malgré la présence de l'ennemi.*



MÂCONNAIS



LOUIS W. GRAUX

*Robes à rayures ou à fleurs*



## Annuaire Année 1879

L'année 1879 est marquée par la démission de Mac Mahon. Il laisse la présidence de la République à Jules Grévy. Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif se concentrent entre les mains des Républicains.

L'annuaire de l'année 1879 rend compte de l'aggravation de la situation. L'invasion phylloxérique a pris de l'ampleur et elle s'est propagée au vignoble de la Côte d'Or. Le rapport de Monsieur Mathey traite également des avantages et des inconvénients du sulfure de carbone et affirme la nécessité d'une production accrue à l'échelon régional.

L'inexorable progression de l'invasion pose question quant à l'efficacité du traitement par le sulfure de carbone et de sa réelle nécessité. Monsieur Mathey argumente pour une poursuite de l'action afin de retarder la propagation. Il lance un appel à l'initiative privée. Le département ne pouvant assurer l'ensemble des traitements, les propriétaires doivent se mobiliser activement pour éviter la ruine du vignoble.

Le rapport suivant, rédigé par Monsieur de Surigny, insiste sur l'importance économique de l'activité viticole puis trace un historique de l'invasion phylloxérique et des connaissances acquises. Il présente en particulier la découverte de Monsieur Balbiani qui a travaillé de longues années sur le phylloxéra du chêne et a découvert, le 19 avril 1876, « l'œuf d'hiver ».

*Monsieur Siraud, Chef de la Première Division à la Préfecture de Saône-et-Loire, poursuit le travail entrepris par Monsieur Monnier, décédé. Il fait état d'un léger retard qui permet de donner les changements survenus non seulement dans le haut personnel du Gouvernement, mais encore des mutations opérées dans les diverses branches de l'administration à la suite des récents événements politiques.*

*La question du phylloxéra, bien loin de diminuer d'intérêt, ne cesse de prendre de l'importance. Outre les excellents rapports de Monsieur Alfred Mathey, sénateur, et de Monsieur A. de Surigny, et une étude détaillée de Monsieur Bernard, le savant professeur de Cluny, l'annuaire reproduit les arrêtés de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pris pour combattre le terrible fléau.*

## Rapport de Monsieur Alfred Mathey au Conseil Général Session d'août 1878

...La situation s'est notablement aggravée et l'invasion a fait de redoutables progrès dans notre département pendant l'année 1878. D'après nos renseignements et nos constatations, nous pouvons évaluer à plus de 4 000 hectares la superficie des vignes actuellement envahies.

La commission a constaté officiellement la présence du phylloxéra dans les communes suivantes : Ameugny, Brancion, Burnand, Chenôves, Curtil-sous-Burnand, Farges, Flagy, Saint-Gengoux, Jugy, Laires, Mancey, Martailly, Montceaux, Nanton, Ozenay, Pruzilly, Royer, Savigny-sur-Grosne, Sennecey, Sercy, Journus, Uchizy, Vézizet, Vers, Viré, soit 25 communes appartenant aux cantons de Buxy, Cluny, Saint-Gengoux, Lugny, Sennecey et Journus.

Cette liste, déjà longue, est cependant incomplète car elle ne compte que les communes où la présence du phylloxéra a été reconnue par la commission. Mais combien sont plus nombreuses celles où le mal existe et où il n'a encore été ni signalé, ni constaté. Car, c'est chose digne de remarque, les propriétaires et les vigneronns éprouvent partout une excessive répugnance à nous signaler les foyers d'invasion qu'ils découvrent dans leurs vignes, qui les inquiètent, mais qu'ils espèrent voir spontanément disparaître. C'est là une tendance fâcheuse et qui peut avoir de déplorables conséquences. Car un foyer d'invasion, qui dès le début, n'affecte que quelques cepS, pourrait être facilement détruit, tandis que nous restons impuissants lorsqu'il couvre un espace déjà considérable. Il est important de signaler le moindre signe d'affaiblissement anormal constaté dans les vignes.

L'invasion phylloxérique a dépassé cette année les limites de notre département. Elle a fait son apparition dans le merveilleux vignoble de la Côte d'Or. La présence du phylloxéra a été constatée à Meursault et aux portes mêmes de Dijon. La tache de Meursault est toute récente et n'atteint en apparence qu'une trentaine de souches. La commission de la Côte d'or l'a traitée énergiquement au sulfure de carbone, à la dose excessive de 140 grammes par mètre carré.

Je ne vous parlerai pas de la marche du fléau dans le reste de la France. Chaque jour de nouveaux points d'attaque sont signalés, et l'invasion s'étend, fatale, implacable, sous les climats les plus divers, comme dans les sols les plus dissemblables et à travers les cépages de toutes provenances, de tout âge, de toute nature et de toute qualité.

Dans notre département, elle est grave et de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

(...)

Parmi tous les moyens proposés et essayés pour combattre le phylloxéra, à l'exception de la submersion qui n'est pas applicable à une seule parcelle de notre vignoble, et du sulfo-carbonate de potassium dont l'expérience nous a démontré l'impossibilité pratique, nous ne connaissons qu'un seul agent dont l'efficacité soit certaine et qui donne des résultats satisfaisants : c'est le sulfure de carbone pur injecté au pied des ceps au moyen du pal Gastine. Seul ou à divers états de mélange, il possède une puissance de destruction de l'insecte qu'aucune autre substance n'égale, en même temps que son emploi est pratique et relativement peu onéreux.

C'est le mode de traitement que nous employons depuis deux ans à Mancey, à Vézizet et à Curtil-sous-Burnand... (...) Mais le procédé, quoique relativement pratique et peu onéreux, est encore trop cher et trop difficile à appliquer pour la petite propriété, qui ne pourrait se procurer ni les instruments ni le liquide nécessaire, et qui,

d'ailleurs, ne saurait les utiliser. Rien n'est pourtant plus facile que l'emploi du pal distributeur ; un ouvrier quelconque peut s'en servir après une leçon. Mais la manipulation du sulfure de carbone, substance inflammable et explosive qui se volatilise à 45 degrés, exige une très grande prudence et des précautions minutieuses. C'est en même temps un toxique violent qu'il ne conviendrait pas de laisser à la disposition de chacun. (...) Ce n'est que grâce au personnel d'élite que le service vicinal a bien voulu mettre à notre disposition que nous avons pu, depuis deux ans, employer une assez grande quantité de sulfure sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient.

Le sulfure de carbone nous est fourni par la Compagnie des Chemins de Fer de la Méditerranée au prix de 50 francs les 100 kilos, et les pals au prix de 40 francs. C'est à l'intelligente initiative de son directeur général, l'honorable Monsieur Paulin Talabot, que nous devons la vulgarisation de cette méthode de traitement qu'il fait appliquer sur une grande échelle aux vignes phylloxérées du midi, sous l'habile direction de Monsieur l'Inspecteur de Lamolère. Quoique ne représentant que la valeur réelle du produit chimique, ce prix de 50 francs est encore beaucoup trop élevé puisqu'il porte le prix de revient du traitement à 250 francs par hectare et par an. Car il ne faut pas oublier que le traitement, pour être efficace, doit être renouvelé chaque année et viendra s'ajouter aux frais généraux de la production en devenant une nouvelle façon de culture annuelle. Il est donc nécessaire que ce prix d'achat du toxique s'abaisse dans une notable proportion pour qu'il soit à la portée de tous. Ce résultat ne peut être obtenu que par un grand développement donné à la fabrication, qui, du reste, devient, dès maintenant insuffisante.

Il serait à désirer que l'Etat établît des usines régionales qui fabriqueraient économiquement et livreraient au plus bas prix possible à la propriété le sulfure de carbone nécessaire à la conservation des vignes.

Pendant les années 1877 et 1878, la commission a traité environ 8 hectares de vignes dans environ 12 des communes envahies et elle a employé 4 000 kilos de sulfure de carbone. Avec cette quantité de toxique et avec la dose de 165 kilos par hectare pour un seul traitement, nous aurions dû traiter une superficie beaucoup plus considérable, mais un grand nombre de vignes ont reçu jusqu'à deux ou trois traitements, là où il s'agissait de détruire un foyer unique d'invasion.

Les dépenses comprenant l'achat du sulfure de carbone, de 34 pals injecteurs, la main d'œuvre et frais divers, s'élèvent à la somme de 6 923 francs.

Si votre commission a pu visiter un si grand nombre de points et opérer le traitement d'une si grande étendue de vignes, ce qui, je vous assure, a demandé un travail et des efforts considérables, elle le doit en grande partie à la collaboration active et intelligente et au dévouement persistant de Monsieur Millot, maire de Mancey, à qui je suis heureux d'adresser, ici, nos remerciements.

À voir les progrès continus de l'invasion, il semble que tous nos efforts ont été vains et nos sacrifices inutiles. Nous ne le pensons pas, et nous avons la conviction que nos traitements, impuissants à supprimer le fléau, en ont, dans une très large mesure, retardé la propagation et atténué les atteintes.

Nous croyons qu'on ne détruit pas le phylloxéra : on ne détruit pas, on ne supprime pas une race, une espèce, comme on supprime un germe morbide, une maladie. Le problème à résoudre, le but à atteindre, c'est de conserver nos vignes, de les faire vivre et produire, malgré la présence de l'insecte. Pour cela, il faut en réduire les légions dans une proportion assez grande pour que leurs attaques restent inoffensives.

C'est le résultat que nous obtenons avec le sulfure de carbone, qui détruit tous les insectes qu'il atteint, mais qui ne les atteint pas tous. Ceux qui restent ne sont plus assez nombreux pour tuer la vigne qui a le temps de reconstituer ses radicelles, de végéter et de

mûrir ses fruits avant que de nouvelles colonies soient venues remplacer les colonies disparues. Mais les insectes épargnés suffisent pour porter au loin la contagion par l'essaimage ; de sorte que le mal subsiste et se propage, malgré l'efficacité incontestable du toxique employé. Seulement la vigne subsiste aussi, tandis que, sans le traitement, elle aurait succombé.

Au moyen d'une application énergique du sulfure de carbone, on peut supprimer une tache circonscrite et nouvellement formée et retarder pour un temps plus ou moins long l'invasion de toute une contrée. On peut, par ce procédé, assurer l'existence d'une vigne entièrement attaquée. C'est là, sans contredit, un résultat considérable et une sécurité précieuse pour la propriété viticole, si gravement menacée, qui peut, dès maintenant, lutter contre le fléau, en attendant qu'un moyen de défense plus efficace lui soit procuré.

Nous ne saurions donc trop engager les propriétaires à traiter les vignes phylloxérées par le sulfure de carbone, malgré l'insuffisance et l'imperfection de ce procédé, car c'est le seul moyen de les sauver de la ruine.

Il faut le répéter sans cesse : une vigne attaquée par le phylloxéra est fatalement condamnée à périr si l'on ne vient pas à son secours ; il n'y a pas d'exception à la règle.  
(...) Dans l'état actuel de l'invasion, il est évident que la commission ne peut plus songer à traiter elle-même, et aux frais du département, l'immense étendue des vignes phylloxérées. Il faut que l'initiative privée remplace l'intervention officielle du département dans la lutte à soutenir contre le terrible ennemi de nos vignes, et c'est aux propriétaires, maintenant, à se défendre eux-mêmes et à mettre en pratique les enseignements que nous leur donnons. (...)

Alfred Mathey 26 août 1878

## Rapport de Monsieur de Surigny

### Importance de la viticulture

Avant le phylloxéra, en France, 2 345 000 hectares produisaient 70 millions d'hectolitres de vin en 1869, année la plus élevée des statistiques. A 20 francs l'hectolitre, ce serait un produit représentant 1 milliard 4 millions, et cependant la culture de la vigne ne représente qu'à peine 4,5 pour cent du sol arable.

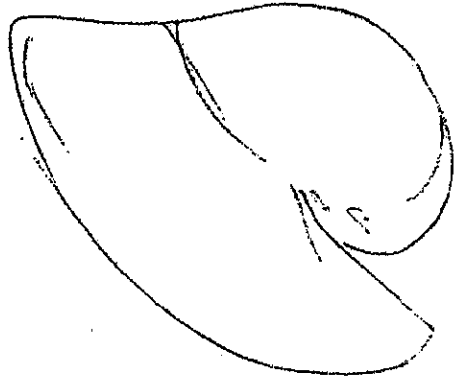
L'annuaire évalue à 40 000 hectares la surface plantée en vignes dans le département. Le produit moyen étant de 40 hectolitres à l'hectare, ce serait un produit de 1 600 000 hectolitres de vin, qui, au prix moyen de 25 francs représenterait 40 millions de francs pour notre département. La superficie des vignes représente la neuvième partie des terres cultivées, soit 11 pour cent du sol arable, tandis que la moyenne, en France, n'est que de 4,5 pour cent.

C'est vous dire l'importance de la vigne en France et dans notre département. De nombreux ouvriers vivent de la vigne, sans compter les propriétaires, les cultivateurs, les marchands de vin etc... De plus, elle est une source de revenus multiples pour l'Etat : impôts fonciers, droits de circulation, patentes, octroi. Les intérêts des ouvriers, marchands et propriétaires sont intimement liés à la prospérité viticole. (...)

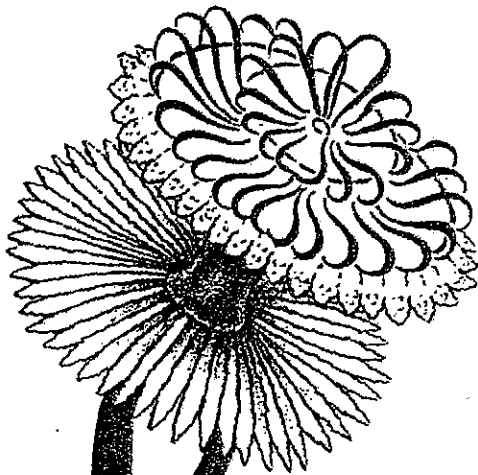
Le rendement de la vigne est tel que la population est deux, trois, quatre fois plus élevée dans nos communes viticoles que dans les pays de céréales. Nos vigneronnages, de la contenance de trois hectares, dont généralement 2 en vignes et 1 en terres ou pâturages, nourrissent une famille de 4 personnes qui souvent peut s'enrichir, tandis que 2 hectares en céréales nourriraient médiocrement une seule personne.

Vous voyez donc, Messieurs, la perturbation qu'apporterait la disparition de la vigne dans notre contrée, puisqu'en dehors de la ruine des propriétaires, les deux tiers de la population seraient contraints à émigrer pour aller demander du pain à une contrée plus favorisée. (...)

Chapeau Mâconnais

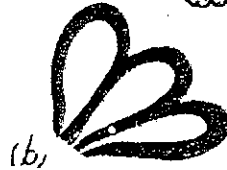
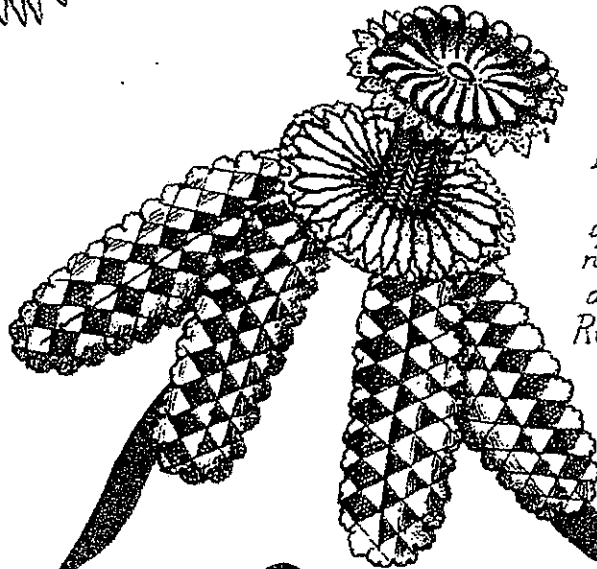


La corbeille du chapeau mâconnais est formée de lamelles recourbées (voir détail a) arrangées en rond de façon à former deux étages.



Chapeau Tournugeois

Le plus petit des trois; il porté sur le derrière quatre barbes de guipure noire. Le plateau est garni de la même guipure plissée. Rubans en soie noire.



(b)  
La corbeille est formée par une quantité de boucles en liseret de velours noir monté sur fil de fer l'ensemble représentant un bouquet conique.

Palabot  
1937



## *Annuaire Année 1882*

Aucun annuaire n'a été édité depuis 1879. Celui de 1882 est réalisé par Monsieur S Siraud, Chef de Division à la Préfecture. Imprimé par les soins des établissements Emile Romand (imprimerie et lithographie), 10 rue Saint-Nizier à Mâcon, son prix est de deux francs. Il donne la composition des comités d'études et de vigilance du département, dresse un état du vignoble et des vignes phylloxérées, du coût des traitements, des démarches et des procédés, puis rend compte de la création des syndicats. L'opposition aux plants américains n'est plus aussi farouche et radicale. L'heure est à la création de pépinières.

### *Comité central du département et comité de l'arrondissement de Mâcon*

M le Préfet	président d'honneur
M Alfred Mathey	sénateur, conseiller général, maire d'Ameugny, président
Général O Péliissier	propriétaire à Chaintré, secrétaire
M de Rochefort	conseiller général, député, résident à Semur
M Bessard	conseiller général, maire de Tournus
M Martin	conseiller général, maire de Mâcon
M Flochon	conseiller général, Sennecey-le-Grand
M Hémy	conseiller général, maire à Cuisery
M Ferret	président de la Chambre de Commerce de Mâcon
M Reboul	ingénieur en chef à Mâcon
M Luc	ancien agent voyer en chef du département
M Desvignes	président du Comice agricole de La Chapelle
M de La Loyère	propriétaire à La Loyère
M de Vergnette	propriétaire à Saint-Jean-de-Trézy
M Gricourt	professeur de sciences au lycée Lamartine
M Bernard	professeur de sciences à l'Ecole normale de Cluny
M Briant	jardinier en chef à l'Ecole de Cluny
M Millot	maire de Mancey

### *Comité de l'arrondissement de Chalon*

M le Sous-Préfet	président d'honneur
M Flochon	conseiller général, Sennecey-le-Grand
M Greuzard	conseiller général, maire de Saint-Désert
M Jutier	ingénieur en chef des mines à Chalon
M Tourtay	ingénieur ordinaire, agent voyer d'arrondissement
M Petiot	président de la Société d'agriculture
M Millot	maire de Mancey
M Brulé	professeur de sciences au collège de Chalon
M Chevrier	propriétaire à Rosey
M Ninot	commerçant à Rully

*Autres comités sur Charolles, Autun et Louhans*

*Délégué départemental pour le service actif contre le phylloxéra : Monsieur Millot*

Superficie de la vigne en 1881	48 398 hectares
Communes possédant plus de 10 hectares de vignes	316 hectares
Communes possédant moins de 10 hectares de vignes	155 hectares
Communes dépourvues de vignes	118 hectares

La présence du phylloxéra a été constatée dans 12 communes où la vigne occupe une superficie totale de 32 704, 89 hectares. C'est donc plus des trois quarts du vignoble qui sont gravement menacés.

Vignes attaquées	4 194, 42 hectares
Vignes détruites	642,97 hectares
Vignes traitées par la sulfure de carbone	56,74 hectares

Il s'est constitué dans 43 communes des syndicats pour la défense du vignoble. Le principal avantage de ces associations est de donner droit aux subventions de l'Etat qui peuvent être égales à la somme votée par le syndicat pour le traitement des vignes

*Evaluation de la dépense pour traiter un hectare de vigne*

Sulfure de carbone, 225 kilos à 40 fr les 100 kilos	90 francs
Main d'œuvre et fumure complémentaire	160 francs
Total	250 francs

*Le matériel indispensable*

un baril en tôle pour contenir le sulfure	35,00 francs
une clef et d'un robinet	12,50 francs
un pal injecteur Gastine	50,00 francs

Les barils peuvent être prêtés aux particuliers pendant un mois par la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée qui se charge de fournir le sulfure et le matériel et de les transporter gratuitement sur tout son réseau. Toutes les demandes doivent être adressées à monsieur Beuchot, inspecteur délégué de la Compagnie P-L-M, en gare de Marseille. Pour organiser une association syndicale contre le phylloxéra, il suffit de réunir les adhésions d'un certain nombre de propriétaires s'engageant à faire les frais nécessaires pour traiter avec l'aide de l'Etat, et chacun sur son terrain, une quantité déterminée de vignes phylloxérées. Les propriétaires syndiqués peuvent se réserver la faculté de fournir, en nature, la main d'œuvre et la fumure. Dès que les adhésions sont reçues, les statuts, sur papier libre, signé par les contractants, sont transmis à la Préfecture pour approbation. Une demande de subvention peut ensuite être adressée à monsieur le Ministre de l'Agriculture par l'intermédiaire de la Préfecture.

*Les pièces à fournir*

la copie des statuts

la liste des adhérents avec indication des surfaces déclarées et des dépenses faites ou à faire par chacun d'eux.

la copie de l'arrêté préfectoral approuvant les statuts

*Les syndicats phylloxériques du département*

Année 1878

18 octobre

Communes

Jambles

Présidents

M. Menand, de Chalon

Année 1879

12 février

Mellecey

M. Dodille

7 avril

Prissé

M. Merle, maire

27 juin

Tournus

M. Bessard, maire

7 août

Saint-Sorlin

M. Guichard, maire

18 septembre

Givry

M. Limonnier, maire

18 septembre

Saint-Désert

M. Demaizières, maire

06 octobre

Buxy

M. Petit, maire

11 octobre

Sassangy

M. Lefranc, maire

13 octobre

St-Gengoux-de-Scissé

M. Artaud, maire

22 octobre

St-Gengoux-le-Royal

M. Charole, maire

29 octobre

Bussièrès

M. Revillon, maire

30 octobre

Davayé

M. Revillon

31 octobre

Montagny-lès-Buxy

M. Davanture, maire

07 novembre

Bonnay

M. Pitaud, maire

07 novembre

Mancey

M. Millot, maire

11 novembre

Charnay-lès-Mâcon

M. Ferret

13 novembre

Jully-lès-Buxy

M. Labry, maire

18 novembre

Moroges

M. Venot

21 novembre

Mercurey

M. Bessy, de Chalon

05 décembre

Rully

Comte de Montessus, maire

06 décembre

La Vineuse

M. Lebeau, maire

08 décembre

Curtill-sous-Burnand

M. Pierre

15 décembre

Hurigny

M. Michoud

24 décembre

Mazille

M. Paillard

Année 1880

09 mars

Touches

M. Petiot

29 juillet

Chânes

M. Longepierre, maire

04 septembre

Saint-Boil

M. Batault

29 novembre

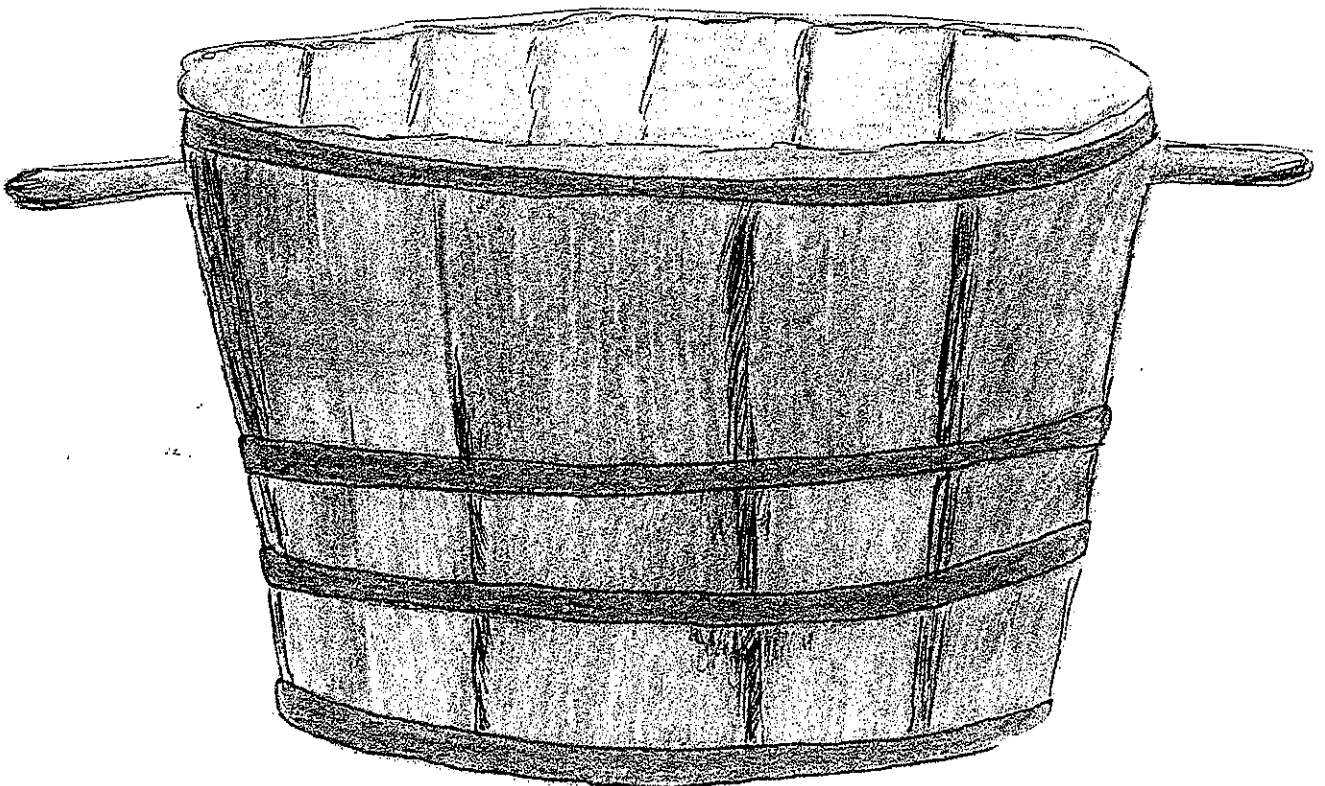
Chenoves

M. Petit

Année 1881

05 septembre	Romanèche-Thorins	M. Dubief, maire
13 septembre	Saint-Amour	M. Pichet, maire
26 septembre	Igé	M. Pasquier, maire
05 octobre	Leynes-Chasselas	M. Pollet fils, de Leynes
10 octobre	Saint-Jean-le-Priche	Marquis de Barbantane, maire
14 octobre	Saint-Vérand	M. Moreau, maire
17 octobre	La Chapelle de Guinchay	M. Desvignes, ancien maire
22 octobre	Azé	M. Daguet, maire
22 octobre	Sancé	M. Barbet, maire
02 novembre	Laizé	M. Siraudin, maire
07 novembre	Chaintré	Comte de Baussier
24 novembre	Viré	M. Bouilloud, maire
28 novembre	Milly	M. Daux, maire

*Un arrêté ministériel ayant récemment autorisé l'introduction des plants étrangers dans l'arrondissement de Mâcon, l'administration se préoccupe de la création de pépinières de plants américains.*



## *Annuaire Année 1884*

Monsieur Siraud est devenu chef de la Première Division de la Préfecture. Il a en charge la réalisation de ce nouvel annuaire qui fait suite à celui de 1882. La scène politique est toujours dominée par les Républicains qui dirigent les affaires du pays depuis 1879. L'annuaire donne, entre autres informations, la composition du Comité Central d'études et de vigilance pour le phylloxéra du département. On y constate que Monsieur Alfred Mathey est devenu président du Conseil Général. Un long article rend compte de la polémique que soulève en Bourgogne le « plâtrage » des vins.

### *Comité central d'études et de vigilance du département*

Alfred Mathey	sénateur, président du Conseil Général, maire d'Ameugny, président du Comité central
Général Pélissier	propriétaire à Chaintré, secrétaire
M de Rochefort	député, conseiller général à Semur
M. Martin	conseiller général, maire de Mâcon
M. Flochon	conseiller général, Sennecey
M. Ferret	négoçiant à Mâcon
M. Reboul	ingénieur en chef à Mâcon
M. Luc	ancien agent voyer en chef du département
M. Desvignes	président du comice agricole de La Chapelle
Vicomte de La Loyère	propriétaire à La Loyère
M. de Vergnette	propriétaire à Saint-Jean-de-Trézy
M. Griscourt	professeur de sciences, lycée Lamartine
M. Bernard	professeur de sciences, école normale de Cluny
M. Briant	jardinier en chef, école de Cluny
M. Millot	délégué départemental, maire de Mancey

Délégué départemental pour le service du phylloxéra      Monsieur Millot  
Membre du Comité central

### *Le plâtrage des vins*

Cette technique fait l'objet de nombreuses questions adressées aux Chambres de commerce. Celle de Mâcon s'oppose farouchement à ce procédé. L'auteur de l'article expose que cette pratique couramment opérée dans les pays méditerranéens et dans les départements du sud de la France, est connue depuis l'Antiquité, sanctionnée par une longue expérience qui prétend qu'elle ne présente aucun inconvénient.

En Bourgogne, dans l'Est et dans le Nord de la France, elle est considérée comme une fraude qui ne fait que dénaturer les vins. Ainsi traités, ils dessèchent la gorge, deviennent durs et âpres, n'offrent plus aucun bouquet, perdent leur finesse et nuisent à la santé.

Face à ce grave dilemme, trois chimistes se sont penchés sur ce délicat problème. Ils ont pour noms Messieurs Chancel, Berar et Cauvy, tous de grande qualité et d'éminente notoriété. Tous trois expliquent, formules sophistiquées à l'appui, que le tartre employé

remplace dans le vin deux équivalents de bitartrate de potasse, encore appelé, ce qui est nettement plus plaisant « crème de tartre ». Cette crème fait alors place à du sulfate de potasse ainsi qu'à de l'acide tartrique. Et il se produit, lors de cette substitution, une sorte de métamorphose que les scientifiques nomment « tartrate neutre de chaux insoluble » qui se précipite sous forme de boue noire et lourde, ce qui permet d'obtenir, au final, un vin promptement et parfaitement clarifié.

Un long développement présente partisans et opposants du procédé en une argumentation qui mêle propos scientifiques aux vigneronnages de tous âges et même aux us et coutumes de l'armée. Une conclusion retient de cette vaste argumentation, entre autres, que la dégustation ne permet pas de distinguer les vins plâtrés des vins naturels et que les degrés d'alcool et d'acidité demeurent les mêmes. Cette pratique tant décriée par les vigneron de Bourgogne n'améliore pas le vin dont il « gaspille la riche couleur » et auquel « il enlève ce qu'il renferme de plus délicat ». Le plâtrage n'agit en rien sur la conservation des vins, mais ils se prêtent alors mieux aux « coupages, mouillages et autres tripotages ». Les fleurs des vins s'y développent moins ; le seul avantage du plâtrage réside dans la prompte clarification qu'il induit, résultat que peuvent offrir d'autres procédés : réfrigération, chauffage ou soutirages opportuns, techniques tout aussi efficaces mais plus longues



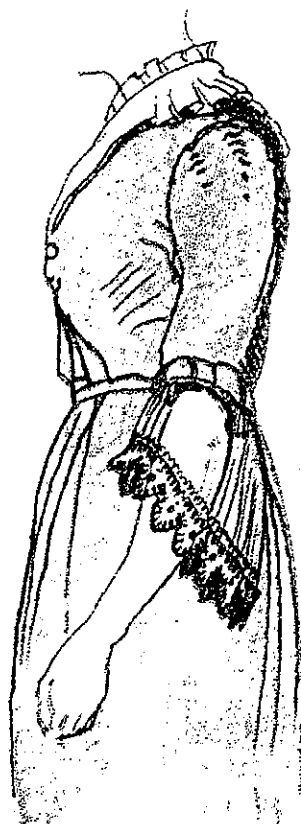


*Henri Vernet del.*

*Gravé d'après*

*Paysanne des environs de Mâcon.*

BRESSE



*Variante du corsage  
et de la manche*

LOUIS W. GRAUX



## Annuaire Année 1886

Un long article rédigé par Monsieur Millot résume la progression du phylloxéra en Saône-et-Loire, rend compte de l'emploi des insecticides et présente les plants américains. Le rythme de la « marche du fléau », fort lent dans un premier temps, s'est considérablement accéléré depuis les années 1880.

Année	Vignes détruites
1880	300 hectares
1881	645 hectares
1882	1328 hectares
1883	2187 hectares
1884	3784 hectares
1885	6945 hectares

Vignes envahies mais résistant encore

16 985 hectares

Le rédacteur tente ensuite de reconstituer « la prise de possession du vignoble par son insaisissable ennemi ».

De 1875 à 1877, la tache phylloxérique de Mancey fut considérée comme le seul point d'attaque du département, mais, en fait, elle n'était pas la plus ancienne.

*Une autre tache importante affectait les vignes de Pruzilly. Elle n'a été signalée qu'en 1880 mais existait depuis longtemps. C'est assurément la plus ancienne du département. Avec celles de Bussières et de Verizet, elle sert de trait d'union nécessaire entre la dernière station du phylloxéra dans le Rhône, à Villié-Morgon, et les avant-gardes de Mancey et de Curtil-sous-Burnand. La tache de Leynes est la sœur cadette ou la fille de celle de Pruzilly. Elle affecte 15 communes et représente 727 hectares. Celle de Bussières, découverte en 1878, paraît due aux essaims venant de Pruzilly et de Leynes. Elle touche 26 communes, soit 925 hectares.*

*La tache de Verizet, bien qu'elle n'ait été découverte qu'en septembre 1877, est sans doute plus ancienne que celle de Mancey. Ce foyer semble s'être étendu moins rapidement que les autres, surtout dans les vignes en hautains à rangs très espacés et*

*séparés par des cultures intercalaires. Mais sur les coteaux bien exposés d'Uchizy, de Chardonnay et de Viré, les taches constatées en 1878 et 1879 se sont multipliées rapidement. Ce foyer a infecté 13 communes où l'on déplore 987 hectares de vignes atteintes et condamnées.*

Le phylloxéra est découvert à Mancey en 1875. Dès 1877, des taches importantes sont signalées dans la proche région, à Tournus, Ozenay, Brancion, Royer et Vers. Puis il est constaté en 1878 à Boyer, Jugy, Sennecey-le-Grand, Montceaux (Ragny), Nanton, Laives, Etrigny et La Chapelle-sous Brancion. Il s'étend ensuite vers Bresse-sur-Grosne, Colombier-sous-Uxelles, Beaumont, Champlieu et Saint-Ambreuil. Le mal gagne Plottes, puis Le Villars en 1880. Ce qui représente 23 communes touchées, 1220 hectares attaqués.

L'alerte est donnée à Blanot en 1879, puis Cruzilles, Chissey, Grevilly, Bissy-le-Mâconnaise, Saint-Gengoux-de-Scissé, Lugny, Igé, Azé, Cortambert, Bray et Donzy-le-Pertuis. Dans ces communes, la destruction des vignes par le phylloxéra atteint 1 303 hectares de vignes.

Cette même année un nouveau foyer se déclare à La Vineuse, Château, Cluny, Mazille, Vitry, Flagy, Massy, Massilly, Lournand, Saint-André-le-Désert, Jalogny, Donzy-le-Royal et Saint-Vincent-des-Prés, puis Matour et Saint-Pierre-le-Vieux, soit 16 communes présentant 190 hectares de vignes détruites.

*La tache de Curtil-sous-Burnand, assurément antérieure à celle de Mancey, avait une étendue considérable lorsqu'elle fut signalée en 1877. Issues de la précédente, d'autres taches existaient à Saint-Gengoux-le-National, à Saint-Ythaire, à Bonnay, puis à Ameugny. Autour du foyer de Curtil se sont développées les taches de Burnand, Santilly, Sercy, Savigny-sur-Grosne, Malay, Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin, Faizé, Cortevaix, Sigy, Saily, Saint-Clément-sur-Guye, Salornay, Genouilly, Saint-Maurice-des-Champs, puis Joncy, Saint-Uruge, Vaux-en-Pré, Passy, Saint-Martin-du-Tartre et Saint-Micaud : 27 communes, 1000 hectares de vignes détruites.*

Les essaimages de Curtil provoquent la tache de Saint-Boil attestée depuis 1878. Chenoves est atteint simultanément. Des traitements au sulfure de carbone y sont pratiqués précocement. Saules et Cullès, où le mal sera grave, sont envahies lors de cette même année. Puis l'épidémie s'empare de Jully, Buxy, Fley, Bissy-sur-Fley, Saint-Vallerin, Montagny-lès-Buxy, Savianges, Germagny, Sassangy, Cersot : 15 communes, 205 hectares de vignes.

Le phylloxéra gagne Givry, Dracy, la vallée des Vaux, Charrecey : 19 communes, 172 hectares de vignes phylloxérées. Le phylloxéra est signalé dans le Chalonnais dès 1878, à Mercurey et à Rully en 1879. Il gagne Bouzeron, Chagny, Chaudenay, Dennevy : 13 communes, 165 hectares ravagés par le fléau. Constaté à Couches-lès-Mines en 1879, le

phylloxéra semble s'effacer devant un traitement rapide et efficace. Mais il se manifeste à nouveau dans les années 1882 et 1883 dans les communes avoisinantes : 13 communes, 10 hectares de vignes phylloxérées.

1880 est l'année de l'apparition du phylloxéra à Lacrost et Préty. Cuisery est touché en 1882, puis Joudes : 7 hectares de vignes détruites. Les signalements les plus récents (1885) concernent le vignoble des cantons de Chauffailles et de Semur-en-Brionnais : 5 hectares de vignes ont d'ores et déjà succombé.

Les conclusions de l'excellent article de Monsieur Millot sont édifiantes :

*C'est à tort que l'on s'est ingénié, en 1875, à trouver à la tache de Mancey une origine exceptionnelle, afin d'expliquer l'apparition de ce point d'attaque surgissant tout à coup à plus de 50 kilomètres de tout autre foyer phylloxérique connu. Les taches de Pruzilly, de Bussières et de Vêrizet renouent la chaîne, en apparence interrompue, entre Villié-Morgon et Mancey.*

*Le fléau paraît avancer presque régulièrement du Sud au Nord par bonds de 10 à 15 kilomètres, créant à chaque étape des foyers d'où le mal rayonne dans toutes les directions. Son allure, quoique plus lente dans notre département que dans les régions méridionales, est constante et incessante. Rien ne permet d'espérer qu'un seul pied de vigne échappera à la contagion.*

*Les effets de la maladie phylloxérique sont beaucoup plus prompts dans les coteaux caillouteux, où le sol est peu profond, que dans les vallées où le terrain est plus riche et la couche de terre végétale plus épaisse. D'autre part, la propagation souterraine est sérieusement entravée dans les localités où, au lieu de la plantation ordinaire, à souches rapprochées, on pratique la plantation en lignes largement espacées et séparées par des cultures intercalaires.*

Le traitement au sulfure de carbone est toujours d'actualité. L'espoir demeure en son efficacité, surtout lorsqu'il est employé de façon précoce.

*Des traitements insecticides pratiqués dès le début de l'invasion et continués chaque année sans interruption, empêchent seulement les parcelles traitées de dépérir, mais retardent la marche de l'invasion, au moins dans un certain rayon (...)*

*Il est important d'organiser la défense d'un vignoble avant que le mal y soit très étendu. C'est ce que l'on a compris dans certaines communes où les syndicats se sont organisés dès l'apparition de la première tache phylloxérique. Ces utiles associations assurent aux viticulteurs le concours de l'Etat pour la défense de leurs vignes. On compte actuellement dans le département 50 syndicats antiphylloxériques. Ils se composent de 1 363 membres organisés pour traiter 2 226 hectares.*

A côté des propriétaires qui se syndiquent pour sauver leurs vignes au moyen des traitements insecticides, d'autres s'occupent de reconstituer celles qui ont disparu en employant, soit comme porte-greffes soit comme producteurs directs les cépages américains résistants. L'étendue des vignobles ainsi reconstitués dans l'arrondissement de Mâcon est de 80 hectares.

*Les vignes américaines ne sont pas d'introduction absolument nouvelle en France. (...) Déjà, en 1850, à l'époque où l'oïdium, nouveau venu encore, sévissait sur nos vignobles et menaçait de prendre des proportions redoutables, quelques variétés de cépages américains qui semblaient réfractaires à cette maladie, avaient attiré l'attention.*

Mais les résultats positifs du soufrage rendent son application systématique et éclipsent l'étude des plants américains. En 1869, lors du congrès de Beaune, Monsieur Laliman informe de la résistance au phylloxéra de certaines vignes américaines. Monsieur Planchon, de retour d'Amérique où il avait été envoyé une mission d'étude, conseille leur emploi aux viticulteurs. Les marchands de sarments offrent 600 variétés différentes. Il convient de n'en retenir que quelques uns, quatre ou cinq porte-greffes, et trois ou quatre producteurs directs.

### Caractères et terrains qui leur conviennent

**Riparia** Il en existe plusieurs variétés, toutes résistantes. On ne rencontre qu'exceptionnellement quelques insectes sur leurs racines et leur présence y est insignifiante. Les Riparia reprennent généralement bien à la greffe et à la bouture dans les terrains qui leur conviennent, c'est-à-dire de bonnes terres riches et profondes. Les terres rouges, c'est-à-dire ferrugineuses, sont les meilleures de toutes, à condition d'être perméables. Dans de tels

terrains, les Riparia prennent un développement exubérant qui en fait des pieds-mères de premier ordre. Dans les sols humides, le Riparia est sujet à la chlorose. Le défaut des Riparia est de fournir des sarments un peu grêles. Néanmoins, le Riparia tomenteux donne des bois d'une grosseur suffisante et présente l'avantage de réussir dans des terres un peu humides et fortes, phénomène observé à Cluny, dans le jardin de l'Ecole, par Monsieur le professeur Briant. Ce n'est pas le cas pour les autres Riparia, Riparia Fabre encore appelé Riparia glabre à bois rouge, Riparia Marion. Le Riparia glabre prospérerait même dans les terres un peu sèches, mais pas dans les marnes ni les tufs.

**Viala** Il s'agirait, d'après Monsieur Félix Sahué, auteur d'un ouvrage sur les vignes américaines, d'un hybride de **Labrusca** et de **Cordifolia**. Le Viala est un de nos plus vigoureux porte-greffes et celui qui fournit les bois les plus gros. Il est très estimé dans le Beaujolais, et vivement recommandé, en particulier comme porte-greffe pour les Gamay. La soudure se fait d'une façon parfaite. Il reprend également admirablement de boutures. Les reprises en greffes-boutures atteignent des taux de réussite de 90 à 95%. On trouve assez souvent des phylloxéras sur les racines des Vialas, mais ils ne semblent pourtant pas en souffrir. C'est le porte-greffes par exemple, sous nos climats, des terres de consistance moyenne.

**Solonis** Cette vigne semble être une variété du Riparia. Les sarments sont longs et minces mais très abondants. C'est un excellent porte-greffe mais reprenant moins, de bouture, que les deux précédents. On a cependant remarqué que les sarments minces reprenaient mieux que les plus gros. Sa résistance au phylloxéra ne laisse rien à désirer. Le Solonis est à recommander dans les terres humides à sous-sols imperméables, là où la plupart des autres variétés dépériraient.

**York Madeira** Il s'agit probablement d'un hybride, un de nos meilleurs, plus estimables et plus rustiques porte-greffes. Il a le défaut de fournir peu de bois et d'être, surtout les premières années, de croissance et de développement plus lents que les autres vignes américaines. Il se prête aux tailles courtes alors que les précédents exigent des tailles longues et de longs espacements. Il reçoit bien les greffons d'à peu près tous nos cépages français. York Madeira doit être recommandé pour les coteaux, les terrains maigres, chauds, exposés à la sécheresse à laquelle il résiste très bien. C'est probablement le porte-greffe le mieux approprié aux collines de nos régions.

**Rupestris** Variété à port buissonnant mais ne fournissant malheureusement pas un grand nombre de sarments propres à être greffés et reprenant moins facilement de boutures que les précédents. Il est tout à fait résistant et se plaît dans les terrains caillouteux, secs ou rocailleux.

Les **producteurs directs**, dans notre département de Saône-et-Loire, jouent un rôle beaucoup moins important, car leur introduction changerait complètement la nature de nos vins, à leur détriment. Tout au plus peut-on en essayer quelques uns dans les terrains de plaines à vins grossiers et de bas prix. Les producteurs directs offrent d'ailleurs, moins de garantie de résistance au phylloxéra que les porte-greffes, car tous sont des hybrides de vignes américaines et indigènes.

*« Aussi, beaucoup d'entre eux, très en faveur à leurs débuts, sont-ils maintenant discrédités parce qu'ils sont affaiblis »*

# TOURNUGEOIS

*Costume de la Montagne. (Commune de Royer.)*



*Corsage jupe  
d'une seule pièce,  
Manches au coude  
garni de dentelle.*

*Coiffe en tulle brodé*

*Collerette en dentelle*

*Tablier à bavette  
en soie changeante,  
bordé de dentelle  
blanche.*

LOUIS W. GRAUX

# Annuaire Année 1888

Réalisé par l'Imprimerie générale D. Bellenand, l'annuaire 1888 présente une bibliographie complète des ouvrages précédents accompagnée de brefs sommaires. Les annuaires édités concernent donc l'An 12 et l'An 13, puis les années 1807, 1808, 1810, 1813, 1815, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1829, 1830, 1832, 1834, 1836, 1839, 1841, 1843, 1851, 1856, 1859, 1862, 1865, 1869, 1873, 1874, 1874/1875, 1878, 1879, 1882, 1884, 1886, 1888.

Monsieur Battanchon, professeur départemental d'agriculture, est nommé secrétaire du Comité d'études et de vigilance du département. Installé le 1<sup>er</sup> juin 1885 à la suite d'un concours organisé dans le département en vertu de la loi du 16 juin 1879, sa mission comporte quatre obligations de service principales

- assurer un cours complet d'agriculture dans les Ecoles normales d'instituteurs
- donner, au cours de l'année, un minimum de 26 conférences dans les chefs-lieux de canton et dans les principaux centres agricoles du département.
- fournir à l'administration tous les renseignements concernant l'agriculture, l'état des récoltes, les besoins des populations rurales.
- prêter une collaboration active et dévouée aux associations agricoles du département.

Monsieur Battanchon devient également Délégué départemental pour le service du phylloxéra. Il remplace Monsieur Millot.

La composition du Comité central se renouvelle quelque peu. Monsieur Alfred Mathey assure toujours la présidence. Monsieur Bernard, professeur de sciences à l'Ecole normale de Cluny, est promu directeur du laboratoire agronomique. Les nouveaux venus sont :

- Monsieur Bouilloud, Conseiller général, maire de Viré
- Monsieur Charvet, vétérinaire militaire en retraite
- Monsieur Dureault, vice-président du conseil de préfecture
- Monsieur Siraudin, propriétaire, maire de Laizé.

Monsieur Martin, ancien maire de Mâcon, n'est donc plus membre de ce Comité central. Il apparaît sur une autre liste avec sa qualité professionnelle, juge au tribunal civil de Mâcon. Il en est de même pour Monsieur Millot, percepteur à Varennes-Saint-Sauveur.

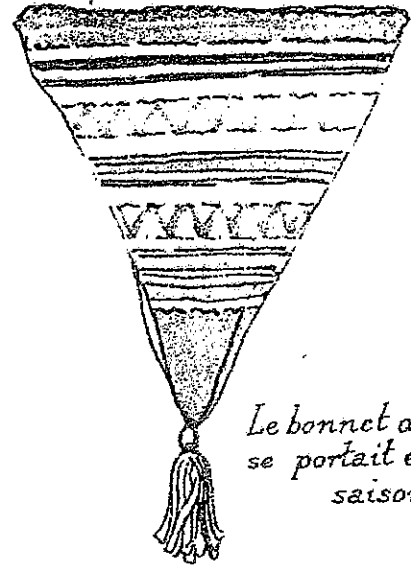


## TOURNEGEOIS

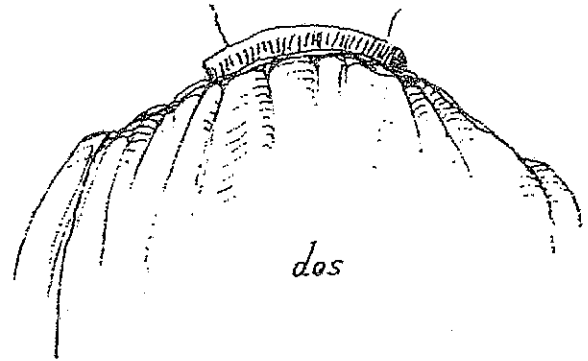
*Le paysan portait la blouse en toile bleue sans ornements. Suivant les régions, on la nommait 'biaude', 'blaudé' et en montagne 'gabari'.*



*Pantalon à rayures ou à carreaux*



*Le bonnet de coton se portait en toute saison.*



*dos*

*Les sabots en bois blanc se portaient avec des guêtres*

LOUIS W. GRAUX



## Annuaire Année 1890

Depuis 1879, les Républicains sont au pouvoir. Des crises graves secouent le régime entre 1887 et 1889, en particulier le boulangisme. Ministre de la guerre dans les cabinets Freycinet et Goblet, le général Georges Boulanger acquiert une grande popularité qui lui permet de regrouper tous les mécontents : radicaux, patriotes, bonapartistes et monarchistes. La masse populaire, touchée par la crise économique et l'inertie des députés, voit en lui l'espoir d'un changement. Le gouvernement impose son départ du ministère. Son affectation au commandement de Clermont-Ferrand prend l'allure d'un exil et provoque une bruyante manifestation à la gare de Lyon, le 8 juillet 1887. Mis à la retraite le 27 mars 1888, il devient éligible. Déroulède et Rochefort dirigent son comité de soutien et le Général Boulanger est élu à Paris et dans plusieurs départements. Mais, dépassé par un mouvement qu'il ne peut maîtriser, il renonce à marcher sur l'Elysée. Inculpé de complot contre l'Etat, il s'enfuit à Bruxelles le 19 avril 1889.

La publication est devenue « Annuaire administratif commercial et historique du département de Saône-et-Loire » sous la direction de Patrick Siraud, chef de division à la Préfecture et Officier d'Académie. L'Imprimerie Générale X. Perroux et Compagnie est chargée de son impression. Monsieur Siraud intègre le Comité central d'études et de vigilance. Monsieur Battanchon conserve sa fonction de Délégué départemental pour le service du phylloxéra.

Le résumé de l'invasion phylloxérique reprend les chiffres des tableaux précédents et y ajoute ceux de 1889.

	1880	1885	1886	1887	1889
Etendue du vignoble	46 500 ha	42 106 ha	36 393 ha	31 925 ha	25 842 ha
Vignes attaquées	3 000 ha	16 985 ha	16 885 ha	17 700 ha	11 619 ha
Vignes détruites	300 ha	6 945 ha	11 073 ha	13 007 ha	19 693 ha
Vignes traitées	22 ha	1 418 ha	1 773 ha	1 673 ha	637 ha
Cépages américains		80 ha	203 ha	393 ha	1 493 ha

La marche du fléau commence à fléchir mais le dépérissement des vignes anciennes croît toujours. Le traitement au sulfure de carbone marque le pas ( 1 000 hectares de moins que l'année précédente) tandis que les nouveaux encépagements augmentent considérablement.

Un article présente le laboratoire agronomique départemental de Saône-et-Loire. Créée à Cluny en 1887 et installée dans l'ancien palais abbatial, cette nouvelle structure de recherche est dirigée par Monsieur Adrien Bernard, agrégé, professeur de chimie à l'Ecole Normale de Cluny. Il est secondé par Monsieur Freycenon, préparateur de chimie. Ce laboratoire agronomique départemental a déjà réalisé 650 prestations, dont 400 analyses de terres. Son

utilité est déterminante dans la lutte contre le phylloxéra, car les travaux de Monsieur Viala et les analyses de Monsieur Chauzit ont fait apparaître que les vignes ne s'adaptent pas à tous les sols et qu'elles sont plus ou moins sensibles à l'action du calcaire. Or les analyses du laboratoire agronomique permettent de donner cette proportion pour chaque terre. Cette démarche permet d'éviter les échecs dus aux défauts d'adaptation.

*Ni l'aspect, ni la couleur, ni aucun aspect extérieur ne permet à l'œil le plus exercé de reconnaître à 50% la proportion de calcaire contenue dans le sol. L'analyse seule peut le faire avec certitude. On a donc tout avantage, avant d'employer tel ou tel porte-greffe, de connaître la composition exacte du sol. On en déduit en outre la nature des engrais à y apporter et la meilleure forme sous laquelle ils doivent être employés.*

Le rédacteur présente ensuite une « note sur l'adaptation » qui explique les expériences conduites par Messieurs Viala et Chauzit et présente le tableau d'adaptation déduit. Lors d'une mission en Amérique, Monsieur Viala a collecté puis apporté en Europe un vaste échantillonnage de terres américaines. Elles ont été comparées avec celles provenant des Charentes, de Champagne, du Languedoc, et même d'Algérie. Les vignes américaines y ont été plantées et étudiées. L'adaptation de ces cépages dépend de la proportion de calcaire présente dans les terres.

*Toute la gamme des terres comprises entre le crétacé le plus pur, très riche en calcaire, et le terrain granitique pur, dépourvu de calcaire, se rencontrent en Amérique, et dans tous ces sols, des espèces différentes de vignes existent. Il en est de même en France. Tandis que certains terrains acceptent indifféremment les diverses espèces des vignes américaines, les autres n'assurent la réussite que de certains cépages déterminés. C'est le carbonate de chaux, autrement dit le calcaire, qui sous un certain état physique, est la cause de cette sensibilité particulière des terrains. Il est le régulateur qui détermine l'adaptation. Selon qu'il est rare ou abondant dans une terre, la culture de tel ou tel plant y est seule possible. Dans son échelle d'adaptation, Monsieur Chauzit prend le calcaire pour unique base, et précise, pour les variétés de vignes américaines, les proportions de calcaire qui leur conviennent le mieux.*